

LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE L'UNION RÉGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION, ET REDACTION : 10, rue de Bel-Air - NANTES
Les manuscrits non insérés, ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL
Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air - NANTES

La Société des Nations et l'Encyclique "Rerum Novarum"

Quand la Société des Nations s'est établie, quoique les premiers membres choisis le 10 novembre 1918 représentaient l'élite de notre nation, puis à leur tête, on s'inclinait devant le Cardinal Amette et M. Appell les pessimistes ont souri, à ce qu'ils appelaient une idéologie. Rêve inutile, insinuaient-ils, qui vivra à peine quelques semaines.

Et voilà douze ans que la Société subsiste. Voilà douze ans que non seulement elle survit aux critiques de la routine, mais s'avance chaque jour, plus forte, plus active. Chaque jour s'augmente le nombre de ses adhérents. Cinquante-quatre peuples en 1930 au lieu de trente en 1919 ! Chaque jour, enfin, s'élargit sa mission, se prouve mieux son utilité et s'affirme son autorité.

A la Société des Nations, trois choses sont nécessaires :
1° Une doctrine, une loi, un code de droit international ;
2° L'existence d'une juridiction arbitrale, ou mieux, d'une Cour de justice, prête à trancher les différends de nation à nation ;
3° Une force capable de faire exécuter les arrêts rendus par cette Cour.

Une loi d'abord. Le 10 novembre 1918, dans son discours, d'où sont sortis les vingt-six articles du « Covenant », M. Léon Bourgeois formulait ainsi la base de cette loi : « Substituer au Droit de la Force, la Force du Droit. » Il se trouvait ainsi d'accord avec la Papauté, puisque quelques mois auparavant, en 1917, Benoît XV avait exprimé exactement la même idée.

Depuis longtemps, d'ailleurs, la Papauté avait déclaré criminelle toute guerre qui n'avait pas pour cause la légitime défense.

Dans le droit chrétien, la guerre n'était permise, ni au peuple qui voulait s'étendre et élargir son territoire, ni au prince désireux de conquérir par la guerre une popularité que ses fautes avaient pu diminuer, ni au gouvernement qui, sous le prétexte trop facilement menteur, attaquait le premier, dans la prétendue crainte d'une agression future.

A côté d'un droit international fixant la justice, il faut un tribunal pour en appliquer les arrêts.

Les travaux de La Haye avaient essayé, en 1900, d'obtenir l'adhésion de toutes les nations pacifiques à une Cour arbitrale facultative. Cour devant laquelle, avant de déclencher un conflit guerrier, les nations devaient se présenter.

Allemagne, Autriche, Bulgarie, s'y étaient refusés.

Aujourd'hui, la Société des Nations a créé l'arbitrage obligatoire, mais à l'arbitrage qui suppose un accord en tre juges et justiciables, elle a ajouté au besoin une Cour de Justice, qui, elle, impose ses volontés même aux contestants qui voudraient s'y soustraire.

Enfin, troisièmement, un jugement rendu, il faut avoir les moyens de le faire exécuter. Ces moyens, actuellement, peuvent paraître aléatoires. De jour en jour, pourtant, ils deviennent plus nombreux, plus précis, plus effectifs.

Les nations, membres du Pacte, doivent s'unir contre l'agresseur, l'encercler dans un blocus économique dangereux et, au besoin, fournir ces fonds et armes nécessaires pour la victoire.

Une gendarmerie internationale serait préférable.

Assemblée générale annuelle du 18 Décembre

Nous prions les dirigeants de nos Syndicats, de bien vouloir assister, avec le plus grand nombre possible des membres de leur Conseil Syndical, à l'Assemblée générale des Conseillers de tous les Syndicats de l'Union Régionale (Art. 17 des Statuts), qui aura lieu le dimanche 18 décembre, au Siège Social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes.

La réunion se fera le matin, à 9 h. 45, très précises, et l'après-midi après le déjeuner.

Prière de nous adresser, sans faute, pour le MERCREDI 18 DÉCEMBRE :
1° Le Questionnaire et le Pouvoir habituels, dûment remplis (surtout si l'on est dans l'impossibilité de déléguer quelqu'un) ;
2° Un compte-rendu succinct de l'activité syndicale depuis le 18 septembre, portant notamment sur ce qui a été organisé pour le recrutement, l'abonnement au *Message Syndical*, les relations avec les patrons, et la création de services syndicaux et sociaux.

NOTA. — Le déjeuner aura lieu au 10, rue de Bel-Air ; prix : 12 francs. Comme il importe que l'on soit fixé en temps voulu sur le nombre des convives, prière encore une fois de répondre sans faute pour le MERCREDI 14 DÉCEMBRE.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

Assemblée générale annuelle du 18 Décembre

Nous prions les dirigeants de nos Syndicats, de bien vouloir assister, avec le plus grand nombre possible des membres de leur Conseil Syndical, à l'Assemblée générale des Conseillers de tous les Syndicats de l'Union Régionale (Art. 17 des Statuts), qui aura lieu le dimanche 18 décembre, au Siège Social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes.

La réunion se fera le matin, à 9 h. 45, très précises, et l'après-midi après le déjeuner.

Prière de nous adresser, sans faute, pour le MERCREDI 18 DÉCEMBRE :
1° Le Questionnaire et le Pouvoir habituels, dûment remplis (surtout si l'on est dans l'impossibilité de déléguer quelqu'un) ;
2° Un compte-rendu succinct de l'activité syndicale depuis le 18 septembre, portant notamment sur ce qui a été organisé pour le recrutement, l'abonnement au *Message Syndical*, les relations avec les patrons, et la création de services syndicaux et sociaux.

NOTA. — Le déjeuner aura lieu au 10, rue de Bel-Air ; prix : 12 francs. Comme il importe que l'on soit fixé en temps voulu sur le nombre des convives, prière encore une fois de répondre sans faute pour le MERCREDI 14 DÉCEMBRE.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

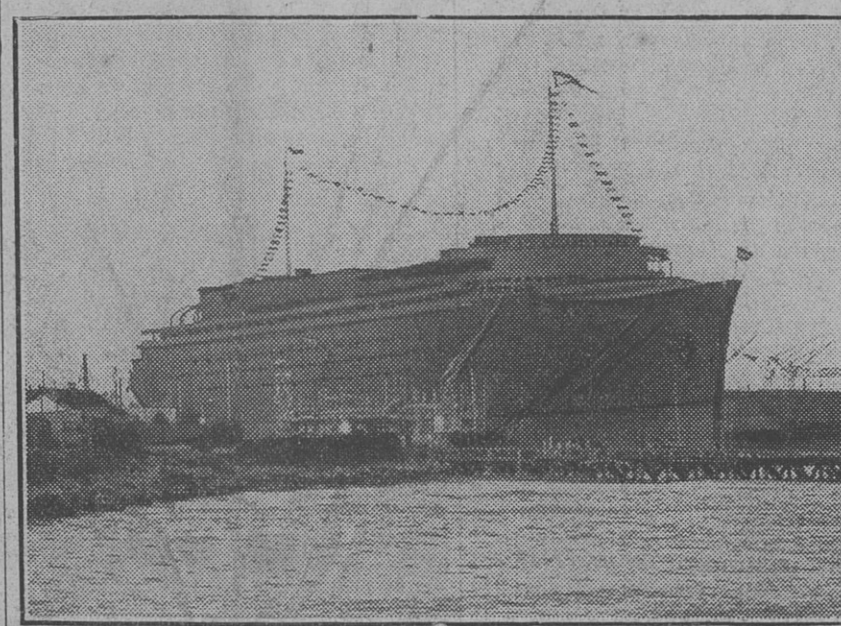
ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.

ORDRE DU JOUR :
1° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
2° Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre ;
3° Rapport financier : a) de l'U.R. ; b) du *Message Syndical* ;
4° Compte-rendu du Comité National d'octobre ;
5° Les élections prud'homales : résultats et leçons à tirer ;
6° Congrès Régional de 1933 à Nantes. (X^e Anniversaire de l'Union Régionale : Programme ; réponse au questionnaire de l'U.R. ;
7° Admission de nouveaux syndicats ;
8° La tombola : placement des billets, récolte des lots, tirage, etc. ;
9° Les Commissions départementales du travail : ce que nous avons à faire pour y être représentés ;
10° Consignes pour 1933 ;
11° Le questionnaire de la C.F.T.C. ;
12° Le Syndicalisme chrétien et la crise économique ;
13° Renouvellement du bureau (art. 13 des Statuts) ;
14° Questions diverses.



Dans la nouvelle forme-Ecluse de St-Nazaire, la « Normandie » dresse sa formidable silhouette et semble vouloir tout écraser autour d'elle.

Dernier avis concernant la Tombola

Ainsi que le « *Message Syndical* » vous a prévénus le mois dernier, nous avons été obligés, à notre vif regret, de reporter à une date ultérieure, par suite de diverses circonstances imprévues, notamment les élections prud'homales, la date de tirage de notre tombola.

Comme vous avez pu le lire dans votre presse locale, le tirage aura lieu irrévocablement le 8 janvier prochain.

Vous avez donc encore devant vous tout le mois de décembre :
1° POUR PLACER DES BILLETS
Près de 50.000 billets sont sortis de notre réserve.

Sont-ils tous placés ? Les fonds que l'on nous a adressés jusqu'ici nous font croire que oui, ou tout au moins nous laissent espérer qu'ils le seront.

Ceci est, en effet, un minimum à réaliser. Nous n'aurons pas tous les ans la chance d'avoir une tombola à notre disposition ; nous devons profiter de l'occasion qui nous est offerte en ce moment, car nous avons à placer 75.000 billets...

Que tous les Syndicats qui n'ont pas encore organisé méthodiquement le placement des billets, veuillent bien profiter de quelques semaines qui leur restent pour le faire : vente à la porte des églises, des chapelles, au cours des séances récréatives... Cela réussit toujours.

N'oubliez pas que la chambre à coucher a une valeur réelle de quatre mille deux cent cinquante francs et non plus de trois mille francs. Ceci est à faire ressortir au moment du placement, et doit vous aider.

Les lots sont exposés à Nantes, chez Haury, rue du Pont Sauvetout
2° POUR RECUEILLIR des LOTS
Nous avons reçu environ quatre cents lots, en plus des gros lots que nous avons dû acheter. Plusieurs localités, et plusieurs syndicats sont à féliciter sur ce chapitre

Que toutes les localités, et que tous les Syndicats qui n'ont encore rien fait, veuillent bien se mettre à leur tour à la besogne pendant ces dernières semaines.

Nous avons remarqué aussi que très peu de syndicats ont fait de véritables efforts, soit pour offrir eux-mêmes un lot, soit pour se débrouiller à en trouver autour d'eux.

Allons, un peu plus de courage. Songer à la misère où se débattent certains de vos camarades de travail. A bas ce vil egoïsme qui nous entrave les jambes et nous lie la langue.

Il nous faut encore plusieurs centaines de lots, et il nous les faut sans bourse délier.

Soyons les dignes fils de nos pères, les premiers chrétiens, qui mettaient tous leurs biens en commun pour soulager leurs membres les plus malheureux.

Les représentants de la C.F.T.C. chez le ministre du travail

M. Dalmier, ministre du Travail, a reçu une délégation de la Confédération française des Travailleurs chrétiens, présentée par M. Gaston Tessier, Secrétaire général.

Les délégués ont exprimé le désir de voir aboutir différents projets ou propositions de lois actuellement en suspens devant le Parlement, en particulier sur la tentative obligatoire de conciliation en matière de conflits collectifs de travail, sur les congés payés et sur l'indemnisation des accidents du travail. Ils ont, de plus, entretenu le ministre de l'application des lois et décrets concernant les allocations familiales, les Assurances Sociales et les secours aux chômeurs.

M. Dalmier a recueilli avec intérêt les remarques et suggestions qui lui étaient présentées ; il a confirmé, par des indications pratiques, la sollicitude du gouvernement à l'égard des mesures sociales plus nécessaires que jamais dans la période actuelle.

brouiller à en trouver autour d'eux. Allons, un peu plus de courage. Songer à la misère où se débattent certains de vos camarades de travail. A bas ce vil egoïsme qui nous entrave les jambes et nous lie la langue.

Il nous faut encore plusieurs centaines de lots, et il nous les faut sans bourse délier.

Soyons les dignes fils de nos pères, les premiers chrétiens, qui mettaient tous leurs biens en commun pour soulager leurs membres les plus malheureux.

Souvenons-nous de notre belle devise qui ne doit pas seulement être inscrite sur le fronton de nos salles, mais également dans nos cœurs : « Aidons-nous, Aïmons-nous ».

Un dernier effort. Demandez-nous des billets. Apportez-nous des lots.

Nos frères et sœurs qui en bénéficieront vous disent merci.

NOTA. — Tous les fonds devront nous être parvenus le 31 décembre. Seront considérés comme inventus, et par conséquent ne participeront pas au tirage, tous les billets dont le prix ne nous sera parvenu à cette date.

Nous recevrons des lots également jusqu'au 31 décembre.

Résultats des Elections Prud'homales

I. — NOUS FORTIFIONS NOS POSITIONS ACQUISES

A NANTES nos candidats Paul Foulon et Alphonse Belleval ont été, le premier réélu, le second élu (en remplacement de Maurice Ricordel qui, devenu patron, ne pouvait plus être candidat), avec des majorités considérablement augmentées par rapport aux dernières élections.

Qu'en en juge :
ELECTIONS DE 1929 :
1^{re} Catégorie. — Duhamel (chrétien) 838 voix ELU
Richard (cégétiste) 556 —
2^e Catégorie. — Mlle Goupille (chrétien) 108 voix ELUE
Prouteau (cégétiste) 47 —

ELECTIONS DE 1932 :
1^{re} Catégorie. — Foulon (chrétien) 1.077 voix ELU
Gauthier (cégétiste) 366 —
2^e Catégorie. — Belleval (chrétien) 190 voix ELU
Pas de concurrent.

La C. G. T. doit mettre une rallonge à son voile de deuil.

II. — NOUS GAGNONS UN NOUVEAU SIEGE

A CHOLET où nous présentions, pour la première fois dans le commerce un candidat ; celui-ci, Marcel Richier, a été élu sans concurrent par 80 voix.

Le candidat cégétiste n'avait obtenu, il y a trois ans, que 69 voix. Beau succès.

III. — NOUS PREPARONS LE TERRAIN

Pour la première fois également, nous avons présenté des candidats :
a) Dans l'industrie, à Nantes, les résultats ont été pour ainsi dire inespérés, puisque, au premier tour, dans deux catégories, les candidats des Travailleurs Chrétiens arrivaient à une soixantaine de voix de ceux de la C. G. T. Malheureusement, au second tour, trop de catholiques, ne croyant pas au succès, ne se sont pas dérangés. Il est pourtant certain que si tous ceux qui avaient voté le premier dimanche pour les candidats chrétiens étaient venus le 2^e dimanche, l'Union Nantaise aurait vu passer, à une belle majorité, ses deux candidats de la deuxième catégorie.

Les chiffres valent d'être cités :
1^{re} Catégorie (3.750 inscrits).
1^{er} tour
Bertron (C. G. T.) 404
Le Rock (C. G. T. U.) 107
Reneau (C. F. T. C.) 134
2^e tour
311 ELU
93
95

2^e Catégorie (2.678 inscrits) :
Goudy (C. G. T.) 239
Grézy (C. G. T.) 239
Jarousseau (C. G. T. U.) 86
Duthin (C. G. T. U.) 86
Dupras (C. F. T. C.) 177
Bachelier (C. F. T. C.) 177

3^e catégorie (7.971 inscrits) :
Rouaud (C. G. T.) 992
Seyoux (C. G. T.) 989
Gaudin (C. G. T. U.) 335
Kervarec (C.

Les derniers bataillons en déroute

Le candidat Bachelier a dû sentir bien malade son cœur catholique lorsqu'il a senti souffler sur lui la défaite. (T. O., 25-11-32)

Non, camarade anonyme, mon cœur n'est nullement malade, soyez vite rassuré. Il n'y a pas de quoi, car si nous examinons les résultats, pour une première fois ce n'est pas si mal, et si quelqu'un doit n'être pas bien rassuré, c'est vous précisément, car il y a 3 ans, alors que nous n'étions pas là pour talonner votre candidat, qui donc n'avait rien à craindre, il passait dans notre catégorie avec 385 voix. Or, malgré les appels pressants qui à la réunion du jeudi soir, n'avaient pas dû leur manquer certes, et malgré le réel danger que présentaient notre candidature à Dupras et à moi, vos troupes se sont dérobées, et vos candidats ont été élus dans cette catégorie avec le chiffre incroyable de 277 voix, soit 103 voix de moins qu'il y a 3 ans.

Bataillons en déroute, ai-je intitulé cet article. C'est vrai, vos troupes n'ont plus la foi dans les destinées de votre organisation. C'est que oui — et nous vous rendons cette justice — vous avez au point de vue temporel rendu à vos membres certains services, vous avez oublié que l'ouvrier a d'autres besoins que ceux du corps, et ces besoins vous les oubliez quand hélas, vous ne les niez pas : le cœur, l'âme. La belle amie du travailleur n'est pas un vain mot ; et il faut savoir aussi s'adresser à son cœur, l'élever vers un idéal toujours plus haut. Or, cet idéal surmatériel, vous le niez et parfois le blasphémez, votre neutralité n'a qu'une apparence trompeuse.

Nos camarades ne mordent plus à tous vos bobards, ils ne croient plus à cet hypothétique grand soir, où la haine préconisée jadis par Jaurès serait le dieu du jour. Nos frères de travail savent bien que le cœur est fait pour aimer et être aimé, et non pour maudire ; et voilà pourquoi, vous délaissant de plus en plus, ils se tournent aujourd'hui, comme le faisaient il y a 20 siècles, les pauvres esclaves, vers la doctrine libératrice du petit Ouvrier charpentier de Nazareth, qui ne fut qu'amour et justice.

Nous les voyons chaque semaine dans nos différents syndicats, pleins de confiance, nous apportant de plus en plus nombreux leur adhésion. Ce qu'il leur faut en ces jours bien tristes où les événements déclenchés par l'égoïsme des hommes les dominent, c'est autre chose que les vaines promesses d'un avenir où le prolétariat sera le maître du monde ; ce qu'il leur faut c'est l'invincible espoir que chacun de leurs actes accomplis au travail et au syndicat ne sera pas perdu, qu'ils ne luttent pas en vain pour un idéal qui fuit toujours.

Or, cet idéal, nous seuls le possédons. Il y a 20 siècles, il a aboli l'esclavage, il a fait le travailleur citoyen libre de l'humanité ; il a relevé notre condition sociale ; il s'est penché sur toutes nos misères physiques et morales ; il a pansé les plaies du corps et celles plus terribles encore de l'âme ; il a inspiré à travers les siècles les génies d'un Raphaël et d'un Michel-Ange ; il a lancé sur le monde *Rerum Novarum*, la charte internationale du travail, qui a courbé devant elle A. Thomas lui-même, et bien d'autres de nos adversaires, nul ne peut le nier.

Voilà pourquoi mon cœur n'est nullement malade. Parfois certes, il est bien triste, quand il songe que certains de mes amis, qui, le matin, dans la chapelle du patro, s'inclinent pleins d'espoir devant l'image sainte du grand Libérateur, s'en vont ensuite, trompés par une fausse neutralité, chercher un soulagement aux injustices dans l'organisation où préside le buste de Jaurès. Mais Dieu merci ! ceux-là sont de moins en moins nombreux ; leurs yeux s'ouvrent enfin à la lumière dont les inondent nos Syndicats Chrétiens.

S'ils avaient pu voir, après la proclamation du scrutin, vos derniers bataillons quitter la Mairie, ils auraient été fixés sur la neutralité de votre organisation. Vos élus, nous nous attendions, pauvres camarades, à les voir acclamés par vous, mais c'est nous qui leur avons serré la main les premiers, sans aucune haine, cela n'existe pas chez nous. Vos troupes avaient autre chose à faire, ce fut ce vieux cri démodé : « hou ! hou ! la calotte !!! » pas bien fort, ils étaient si peu nombreux ! Puis, au nom de la neutralité sans doute, le chant de l'Internationale : « il n'est pas de bonheur suprême, ni Dieu, ni César, ni tribun !!! », tant que vous n'aurez que cela pour entendre le feu sacré du syndicalisme, ne sera pas bien brillant.

Quant à nous, camarades Chrétiens, soyons joyeux du résultat. Nous a-t-on assez crié que les travailleurs ne croyaient plus à l'Église, que nous n'étions qu'une petite poignée d'illuminés ! Examinez donc

Fédération des Syndicats Professionnels des Cheminots de France

CHEMINOTS !

La crise tragique qui sévit sur le monde entier a atteint les cheminots de fer. Pour y remédier on songe en tout premier lieu à une diminution générale des salaires. C'est encore le personnel qui est appelé à faire les frais d'un déficit dont il n'est en rien responsable. Cette solution, nous la repoussons avec énergie. Elle est injuste, car les salaires actuels, calculés sur la base arbitraire acceptée par les Réseaux en 1920, restent au-dessous du coût de la vie.

Elle est injuste, car les salaires des cheminots français ont été, pendant de longues années, inférieurs à ceux de l'industrie nationale et des chemins de fer étrangers. Elle est injuste, car les salaires des cheminots français ont été, pendant de longues années, inférieurs à ceux de l'industrie nationale et des chemins de fer étrangers.

Personne ne nous plaignait à cette époque. Aujourd'hui nous avons le droit de relever la tête. On parle de sacrifices ; nous avons déjà fait notre part. — des dizaines de milliers de cheminots ont été licenciés ; — nos primes ont été réduites ; — nos journées de travail s'allongent ; — nous payons intégralement l'impôt alors que tant de contribuables y échappent par la fraude ; — nous payons, par la vie chère, la protection douanière accordée à l'agriculture et à l'industrie ; — nous avons, par suite de la rationalisation, un rendement supérieur à celui d'avant-guerre, malgré les huit heures.

Alors que veut-on de plus ? Nous n'accepterons jamais à la base des salaires de famine. CHEMINOTS ! Il y a un moyen de résister, c'est de nous entendre malgré nos divergences d'opinions. Unis, nous serons vainqueurs. Dispersés, nous marchons à la défaite.

Le Congrès de notre Fédération, oubliant les injures, les brimades et les calomnies dont on nous a abreuvés, a offert à tous les syndicats de constituer un front commun contre les projets de diminution des salaires. Qu'ont répondu les plus farouches promoteurs de l'unité ? Ils ont refusé de s'unir aux organisations qui pensent avec nous que l'union fait la force.

Nous le regrettons profondément. Nous voyons le danger qui nous menace, et que ces divisions voulues vont rendre plus pressant. CHEMINOTS ! Il n'y a plus un instant à perdre. Il faut vous serrer les coudes ! Les illusions électorales que certains agitateurs ont entretenues à dessein se sont brisées comme verre. Ne comptons pas trop sur les hommes au pouvoir ! Nous menons une campagne énergique. Votre devoir est de nous soutenir. Sans argent, sans appui politique, nous utiliserons tous les moyens légaux de résistance.

Mais pour réussir il nous faut votre appui. C'est la force du nombre qui l'emportera. Votre sort est entre vos mains ! CHEMINOTS ! Pour défendre vos salaires et vos retraites. Pour protester contre les longues journées de travail et contre les compressions. Pour vous dresser contre une rationalisation excessive. Pour empêcher qu'on touche aux facilités de circulation. TOUS DEBOUT ! Sans une seule défection, faites bloc autour de ceux qui vous défendent.

LES BATAILLES NE SONT PAS GAGNEES PAR CEUX QUI CRITIQUENT MAIS PAR CEUX QUI LUTTENT. R. P. RUTTEN.

les résultats du 1er tour, où il y eut résultats : Unitaires : 528. C. G. T. : 2.929. Chrétiens : 2.202. Allons ! les amis, un dernier effort ! confiance en Dieu, et demain le chant haineux de l'Internationale sera remplacé par le beau refrain de Marcel Poimboeuf : *Mus doux et plus forts et plus braves Que ceux qui n'ont pas notre espoir. Nous comblerons les cœurs esclaves D'un jour plus fier que le grand soir !* Claude BACHELIER, Propagandiste ouvrier de l'U.R.O.

Chez les Fonctionnaires

La jeune Fédération Française des « Syndicats professionnels de Fonctionnaires » est toute heureuse de saluer fraternellement les « Fédérations » et les « Unions » ses sœurs aînées de la C. F. T. C. ; elle vient, avec vaillance, prendre place dans la famille confédérale et commence déjà à faire parler d'elle, en amorçant une campagne d'idées auprès des Parlementaires et des membres du Gouvernement qui, ne l'oublions pas, représentent pour les Employés de l'Etat ce qu'est pour d'autres le patronat.

Les deux dernières réunions du Bureau Fédéral furent particulièrement intéressantes. A ces réunions assistaient les membres du Bureau Fédéral, représentant les différents Syndicats de la Guerre, de la Marine, des P. T. T. et l'Union Syndicale des Fonctionnaires.

Le 18 octobre, la Fédération eut le plaisir d'accueillir le Président et le Secrétaire général de la Fédération des Syndicats professionnels des Cheminots de France. Ceux-ci exprimèrent aux membres du bureau leur cordiale sympathie et leur désir très vif d'une collaboration aussi étroite que possible, collaboration rendue plus nécessaire que jamais par la menace qui pèse sur les différents services publics.

Au cours de ces deux réunions les moyens de protestation contre la réduction des traitements et la compression des effectifs projetées par le Gouvernement furent discutés. Une motion dont nous donnons ci-dessous le texte intégral fut adoptée pour être envoyée aux membres du Gouvernement, aux Parlementaires, aux rapporteurs du Budget et des différentes commissions, ainsi qu'à la grande Presse.

D'autre part, un projet plus vaste, dont cette motion souligne seulement les idées générales, fut élaboré. Ce projet, communiqué également à de nombreux parlementaires susceptibles de soutenir nos revendications, prévoit le moyen de réduire les dépenses du Budget et d'augmenter les recettes, afin de réaliser les économies demandées.

En voici les principales têtes de chapitre : Retraite avec dispense d'âge. Révision de certaines indemnités. Institution du travail à mi-temps. Création de la Caisse autonome des Retraités. Réduction des commissions consenties par l'Etat aux établissements bancaires, à l'occasion de divers emprunts.

Equilibre entre le prix de revient des services rendus par l'Administration des P. T. T. et les tarifs réclamés aux usagers. Suppression de la distribution postale le dimanche et les jours fériés ; services téléphonique et télégraphique réduits au strict minimum.

Voici le texte de la motion qui a été adressée à tous les Parlementaires :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS DE FONCTIONNAIRES

21 Octobre 1932. A Messieurs les Parlementaires, Au cours de la séance tenue le 18 octobre, la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires, après avoir examiné la situation de ses mandataires dans la crise actuelle et envisagé les projets gouvernementaux de réduction des traitements.

Declare tout d'abord, que le prélevement que l'on veut opérer actuellement sur les traitements est effectivement réalisé depuis longtemps. On oublie tout, en effet, dans les sphères gouvernementales et parmi les bénéficiaires de l'ère de « prospérité » que les budgets respectifs de ces dix dernières années n'ont pu être équilibrés que grâce à une sous-répartition des fonctionnaires pris dans leur ensemble.

On oublie également que de nombreuses catégories sont loin d'avoir obtenu la revalorisation de leurs traitements au taux actuel du prix de la vie et que les dégrèvements d'impôts réalisés en 1930-1931 n'ont pu être opérés que grâce à cette sous-répartition.

Demande ensuite, que l'on considère la situation des fonctionnaires dont 400.000 sur 715.000 n'atteignent le traitement mensuel de MILLE francs qu'après trente ans et plus de services ; que les catégories moyennes constituant à elles seules la moitié de l'effectif global des fonctionnaires n'arrivent à gagner 60 francs par jour qu'en fin de carrière. Estime dès lors que prélever un pourcentage sur les traitements des premiers qui ne sont même pas passibles d'impôt tant leur salaire est réduit, serait une véritable injustice sociale. Quant aux seconds, il serait injus-

La nouvelle Loi sur les Amendes

Elle sera efficace si l'on veille à son application

Une loi du 5 février 1932, publiée au Journal Officiel du 7 février, a inséré dans le Code du travail, Livre premier, les dispositions ci-après : Art. 22 a. — Dans les établissements où existe un règlement intérieur, ce règlement doit être affiché dans les lieux où le travail est effectué, ainsi que dans les locaux et à la porte des locaux où se fait l'embauchage.

Tout règlement intérieur et toute modification à un tel règlement devra, en outre, faire l'objet d'un dépôt au secrétariat des prud'hommes, de la situation de l'établissement où le travail est exécuté. A défaut de conseil de prud'hommes, le dépôt sera fait au greffe de la justice de paix.

Les émoluments des secrétaires et greffiers sont fixés par décret. Art. 22 b. — Il est interdit à tout employeur de sanctionner par des amendes les manquements aux prescriptions d'un règlement intérieur. Dans les établissements où un régime d'amendes existerait au moment de la promulgation de la présente loi, les employeurs devront le supprimer dans les six mois.

Toutefois, le maintien d'un tel régime, lorsque la demande en sera faite dans les trois mois qui suivront ladite promulgation ou son introduction dans les établissements nouvellement créés pourra être autorisé par l'inspecteur divisionnaire du travail. Celui-ci devra statuer dans les trois mois de la réception de la présente demande, après consultation des organisations patronales et ouvrières de la profession et de la région, qui devront elles-mêmes donner leur avis dans le délai d'un mois. L'autorisation devra, dans tous les cas, être subordonnée aux conditions ci-après :

1. Les amendes ne pourront être prévues que pour des manquements à la discipline et aux prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs ; 2. Leur taux devra être fixé par un règlement intérieur régulièrement établi ; 3. Le total des amendes infligées dans la même journée ne peut excéder le quart du salaire journalier ; 4. Le produit des amendes sera versé dans une caisse de secours au profit du personnel.

Toutes stipulations contraires aux dispositions qui précèdent sont nulles et de nul effet. Les amendes infligées seront mentionnées sur un registre spécial avec indication de leur affectation. Ce registre sera tenu constamment à la disposition des inspecteurs du travail.

L'autorisation est de droit lorsque les amendes visent exclusivement l'infraction des prescriptions légales et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et lorsqu'il est satisfait, par ailleurs, aux autres conditions auxquelles l'autorisation est subordonnée.

LES DEMANDES D'AUTORISATION ET NOTRE INTERVENTION

Conformément aux stipulations ci-dessus, nous avons été saisis par l'intermédiaire des services de l'Inspection du travail d'un certain nombre de demandes d'autorisations tendant à l'insertion dans des règlements de maisons d'un régime d'amendes préexistant. A toutes, nous avons donné un avis défavorable (1), non point,

de faire peser sur leur budget familial une charge dont l'équivalence doit être trouvée par l'aménagement plus rationnel du budget de l'Etat. Déclare, en outre, que si un prélevement progressif peut être opéré sur les traitements des catégories supérieures (la base) et sur certaines indemnités de fonction de travail, de rendement, etc., il doit être précédé par diverses mesures de réorganisation administrative.

D'accord avec les différentes organisations des fonctionnaires, elle affirme que ces mesures donneraient et au delà, tant à la Guerre qu'aux P. T. T., à l'Instruction Publique qu'à la Marine, l'Air ou l'Agriculture, ce qu'on attend d'un prélevement sur les traitements des fonctionnaires. Maintient énergiquement, en conclusion, qu'avant d'opérer une réduction quelconque des traitements, le Gouvernement doit prévoir un aménagement plus productif de certains impôts offrant actuellement trop d'échappatoires et par un effort sincère et effectif, amener une baisse réelle du coût de la vie.

Pour le Bureau Fédéral, Le Secrétaire : M.-H. AUGÉARD.

Le Congrès National des Commissions Départementales du travail

LE ROLE DE CES CONGRES

Chaque année les C. D. T. se réunissent en Congrès afin : a) D'émettre des avis communs sur les différentes questions posées par le Ministre du Travail ou le Conseil Supérieur du Travail — questions qui, du reste, ont déjà été étudiées au sein des Commissions départementales.

b) De présenter des vœux sur des questions qui, bien que n'ayant pas fait l'objet de demandes d'enquêtes, présentent un intérêt particulier pour le monde du travail.

L'OUVREURE DU CONGRES

Cette année, le Congrès annuel s'est tenu à Châlons-sur-Marne. Nous examinerons, tout à l'heure, les diverses questions sur lesquelles il a eu, cette année, à donner son avis, ainsi que les différents vœux qu'il a émis.

La première séance du Congrès fut présidée par M. le Préfet de la Marne, remplaçant le Ministre. Le maire de Châlons, le Président du Conseil Général étaient présents. M. Beau, président du comité exécutif des C. D. T. remercia les autorités présentes, puis il rappela la loi récente, parue seulement à l'« Officiel » du 16 juillet, qui réorganise les Commissions départementales du travail et étend leurs attributions.

LES QUESTIONS A L'ETUDE

Afin de se mettre de suite au travail, le Congrès se répartit en commissions, comprenant chacune, des représentants ouvriers, des représentants des membres de droit et des corps élus.

La première commission fut chargée d'étudier « la révision des dérogations à la loi sur le repos hebdomadaire ». La seconde s'occupa de la « réglementation du marchandage » et de la « réglementation du travail en double équipe des femmes et des enfants ».

La troisième eût à s'occuper de « l'étude sur la rationalisation de la production » et des « dispositions à prendre pour que les salariés ne soient pas privés de la jouissance de leur logement dès la résiliation du contrat de travail ». A la quatrième revint le rôle d'étudier les différents vœux soumis au Congrès. Nous les résumerons tout à l'heure.

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Chaque de ces commissions se réunissait pour l'étude des questions soumises et préparait les conclusions qui devaient être discutées, arrêtées et votées en séance plénière.

Les discussions, tant dans les commissions qu'en séance plénière, furent vivantes, un peu orageuses parfois ; mais cependant la plupart des conclusions furent adoptées à l'unanimité moins une dizaine de voix sur plus de 150 congressistes.

Etant donné la composition des commissions départementales (appartenance, salariés, représentants de l'Administration et des corps élus) des votes apparaîtront d'autant plus intéressants.

SOLUTIONS PROPOSEES

Je ne retiendrai pas par le détail chacun des sujets qui figurèrent à l'ordre du jour, car pour certains, le repos hebdomadaire notamment, on avait à répondre à plus de vingt questions.

Qu'il me suffise de dire, à ce propos, que si le Parlement et le Ministre suivent le Congrès, une amélioration très sensible sera apportée au sort des travailleurs qui, pour certaines professions du moins, pourront profiter, mieux que par le passé, de la loi sur le repos hebdomadaire. Réglementation du marchandage. — Le but des conclusions du Congrès est de sauvegarder le salaire — et tout ce qui se rapporte au salaire — des travailleurs. Bien souvent, en effet, il arrive que du fait de l'emploi par les entrepreneurs de travaux, de marchands et de tâcherons, les ouvriers travaillant pour ces derniers ne sont pas payés.

Optique de PARIS G. PHARMACIE de PARIS Place Royale NANTES. Prix imbattable Lunettes Pince-Nez Qualité-Précision Exécution des Ordonnances Réparations et Transformations

enfants dans le travail à double équipe intervienne au plus tôt ». Rationalisation. — Seule la question de principe fut étudiée. Sur le principe tout le monde fut d'accord. Un vœu assez long fut voté. Il peut se résumer ainsi : « Le Congrès donne son adhésion aux principes de la rationalisation, c'est-à-dire à l'organisation rationnelle de la production, puis à celle des échanges et à leur étroite adaptation réciproque. Logement des salariés. — L'intervention de la loi a été demandée afin de fixer, sous certaines conditions, le délai accordé au salarié pour évacuer le logement qu'il occupe — et ce, en dehors de la durée du délai-congé.

VŒUX ADOPTES

Maintenant, nous allons examiner les vœux présentés par la quatrième commission. a) Assujettissement des vieux travailleurs aux Assurances Sociales. — Un vœu a été émis demandant que le versement patronal effectué pour les travailleurs âgés de plus de 60 ans, au moment de l'application de la loi soit affecté au compte particulier de ces travailleurs, afin qu'ils puissent bénéficier d'une retraite. Que cette retraite soit au minimum de 500 fr. pour les quatre premières catégories et de 600 francs pour la cinquième.

b) Egalité dans l'attribution des emplois et dans la rémunération du travail quel que soit le sexe des travailleurs. Réversibilité partielle de la retraite de la femme fonctionnaire sur son mari veuf. Le rapport sur ces questions fut présenté par Mlle Lefeuvre. A la suite de ce rapport, le vœu suivant a été voté : « Le Congrès estime que la femme a le droit de vivre par son travail. Que pour répondre à ce droit il faut que le travail féminin soit rémunéré équitablement et que cette rémunération tienne compte d'abord des besoins légitimes de la travailleuse et de la valeur du travail féminin.

« Que ce travail, lorsqu'il est exercé indistinctement par des hommes et par des femmes, ne se manifeste pas comme une concurrence fâcheuse. « Que les examens, concours, emplois, pour lesquels les jeunes filles ont la faculté de se préparer, leur soient accessibles comme aux hommes et qu'à aptitude et rendement égaux il y ait égalité de conditions de travail et d'avancement.

2. — « Que le mari veuf puisse bénéficier d'une partie de la retraite de sa femme fonctionnaire. c) Diminution de la durée légale du travail dans le commerce et l'industrie. La commission a émis un vœu tendant à l'application intégrale de la loi de 8 heures et cela non seulement en France, mais à l'étranger.

Elle a ajouté qu'« il serait souhaitable d'envisager internationalement la diminution de la journée de travail ». d) Interdiction de l'emploi de fonctionnaires retraités comme auxiliaires dans les administrations publiques, le commerce et l'industrie. Le vœu émis à la suite d'une assez longue discussion demande « que cette interdiction soit votée pour tous les fonctionnaires ayant une retraite supérieure à 8.000 fr., ainsi que pour tous les fonctionnaires en activité de service ».

La C. G. T. U. et l'action antireligieuse

La Vie Ouvrière publiait il y a quelque temps cette résolution du Secrétariat de la C.G.T.U., dont l'importance n'échappera pas, à l'heure où des appels à l'unité sont encore adressés par les groupements unitaires. Le VI^e Congrès de la C.G.T.U., dans une résolution, reconnue l'utilité et la nécessité de collaborer étroitement, avec la Libre Pensée, Prolétaire dans sa lutte contre « l'Église, instrument d'oppression aux mains des capitalistes ».

Le Secrétariat de la C.G.T.U. — sur la base des décisions du VI^e Congrès confédéral — invite toutes les organisations unitaires à déterminer rapidement et concrètement les mo-

FAITES TOUS VOS ACHATS A

Tél. 123.28 NANTES R. C. 553

LA CHAÎNE LAINE

Tél. 123.28 SAINT-NAZAIRE R. C. 553

La nécessité de l'organisation ouvrière

Il est indéniable que, depuis le milieu du siècle dernier — époque des navrantes enquêtes de MM. de Villermé et Villeneuve-Bargemont — le sort de la classe ouvrière française s'est cons délabrement amélioré.

Il n'est même pas besoin de se reporter si longtemps en arrière pour s'apercevoir des progrès réalisés : il suffit de consulter les ouvriers qui ont atteint le demi-siècle d'âge, ceux qui ont connu la journée de 12 et 15 heures, l'année de travail de 365 jours et les salaires de 3 francs par jour !

Pourtant, une telle constatation ne saurait inciter personne, dans le monde des travailleurs, à regarder l'organisation professionnelle ouvrière comme inutile désormais.

Je n'ai pas l'intention de développer le point de vue « organisation de rapports réguliers entre les éléments de la production ». Cet aspect, qui est pourtant d'une importance primordiale, ne fait pas l'objet du présent article.

Je ne veux envisager, aujourd'hui, que la défense des intérêts des travailleurs.

Et, tout d'abord, je me permets de poser une simple question, que j'adresse à tous nos camarades ouvriers : « Que seraient vos salaires, que seraient vos conditions de travail si, tout d'un coup, vos organisations syndicales disparaissaient ? »

Poser la question, c'est la résoudre !

La masse des inerties et celle des préjugés qui pèsent, de tout leur poids, sur les dirigeants de notre régime « bourgeois », sont telles que, seuls, les intéressés eux-mêmes peuvent — à condition d'être très unis et de s'appuyer sur des principes d'une justice éclatante — arriver à les soulever.

J'ai pu faire cette constatation : tel patron socialiste qui, en paroles, trouve nos idées « arriérées » et « réactionnaires », tel qui professe des opinions « avancées », se conduit, vis-à-vis de son personnel, comme le « dernier des féodaux ».

Un trop grand nombre de français sont « avancés » jusque — et non compris — le portemonnaie !

Voyons plutôt la résistance de certains milieux aux mesures qui ont pour effet d'appliquer une loi votée depuis 25 ans et qui prescrit l'obligation de donner le repos hebdomadaire. Cette résistance s'affirme même, parfois — ce fut le cas pour les pharmacies — lorsqu'il s'agit de réaliser la fermeture du dimanche.

Contrairement à ce que certains pourraient croire, les intérêts des ouvriers sont très mal défendus dans la plupart des circonstances.

Alors que nous voyons des organisations patronales puissantes, bien fournies de capitaux, payer — et parfois très cher — des compétences, pour défendre leurs intérêts, financer même de très nombreuses élections législatives pour se garantir par ce que M. le chanoine Desgranges appelle une « assurance politique », nous constatons que la classe ouvrière est, bien souvent, à peine défendue, ou que ses légitimes desiderata sont présentés par des gens qui la desservent bien plutôt qu'ils ne la défendent.

Longtemps encore, la « protection légale » restera une nécessité pour les travailleurs.

On en serions-nous, si la loi n'édictait des dispositions favorables aux intérêts des humbles ?

Combien de fois n'avons-nous pas entendu, dans la bouche d'employeurs, ces mots : « Je ferai telle chose lorsque j'y serai obligé ! »

Ainsi les allocations familiales, ainsi des congés, ainsi même du respect des décrets d'hygiène et de sécurité — desquels dépendent la santé et parfois la vie des travailleurs — ainsi des salaires ; ainsi de l'application des règles d'élémentaire justice lors des brusques renvois...

Récemment encore, nos camarades Employés étaient appelés, au ministère du Travail, à participer aux travaux d'une Commission paritaire, destinée à étudier la situation résultant de l'arrêt du Conseil d'Etat, pris à la demande de notre Fédération d'employés, et supprimant la faculté d'ouvrir les magasins les dimanches précédant les fêtes légales.

A la question posée par M. Créange, sous-directeur du Travail : « Comment, après avoir ouvert les magasins les dimanches en question, organisez-vous le repos hebdomadaire du personnel, par roulement, au cours de la semaine suivante ? » un très distingué délégué patronal répondait, sans sourcilier : « Mais... la question ne se pose pas !... »

A croire qu'il est très heureux qu'il existe une loi sur le repos hebdomadaire, sans quoi nos camarades de la Nouvelle risqueraient fort de connaître encore la semaine de travail de 7 jours !

Qu'on veuille bien ne pas prêter, au signataire de ces lignes, une pensée quelconque de haine ou même de rancune !

Il sait trop la façon de faire d'anciens ouvriers, devenus patrons vis-à-vis de leur propre personnel, pour s'indigner d'une situation qui est surtout imputable à la pauvre nature humaine.

On répète souvent, lorsqu'on parle de l'expérience : « Il n'est rien de tel que d'y être pour savoir ce que c'est ». En d'autres termes, cela signifie qu'on s'occupe, d'abord de ses intérêts immédiats et qu'on se soucie beaucoup moins des intérêts des autres, même si l'on a connu des préoccupations semblables aux leurs.

Aussi, sans vaines récriminations, je dis, simplement, à tous les ouvriers sérieux, qui ne s'attendent pas à voir le progrès social surgir des ruines accumulées par une révolution sanglante : « Venez aux syndicats chrétiens ; eux seuls sauront défendre, fermement et sagement, vos légitimes intérêts ».

Henri SINJON.

Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens

33^e REUNION DE BUREAU

Le 15 novembre 1932 le Bureau de la Confédération internationale des syndicats chrétiens s'est réuni à La Haye sous la présidence de M. B. Otte (Berlin).

Le Bureau s'est occupé en premier lieu de certaines questions concernant les organisations affiliées et des affiliations éventuelles. Le bureau a regretté que dans certains pays l'attitude du gouvernement reste telle que la liberté syndicale n'est pas respectée.

Il a constaté avec satisfaction que le nouveau directeur du Bureau International du Travail, M. H. Butler, tient à continuer la tradition inaugurée par son prédécesseur, M. Albert Thomas, qui avait parfaitement compris que l'organisation internationale du Travail ne pourra atteindre ses buts élevés qu'à condition que le mouvement syndical de toutes les tendances puisse avoir en lui la plus grande confiance et lui donne son appui loyal. Le nouveau directeur a manifesté sa volonté de poursuivre cette tradition en demandant dès le début la collaboration de toutes les organisations syndicales et non en dernier lieu celle des syndicats chrétiens.

En vue de la conférence technique sur la réduction de la durée du travail, le Bureau a convoqué le Conseil de la Confédération internationale des syndicats chrétiens pour les 3 et 4 janvier 1933 à Cologne. L'ordre du jour de cette session du Conseil prévoit, outre la question de la durée du travail, un rapport général sur la situation actuelle du mouvement syndical chrétien qui sera présenté par le secrétaire général, M. P. J. S. Serrans et des rapports de la nouvelle évolution de la politique sociale en temps de crise, à présenter par des rapporteurs qui désigneront les confédérations affiliées.

Le Bureau a décidé de faire appel aux organisations affiliées afin qu'elles insistent auprès de leurs gouvernements pour obtenir une représentation équitable de l'élément ouvrier et notamment des syndicats chrétiens à la Conférence économique mondiale qui se tiendra à Londres.

DE LA COUR PERMANENTE DE JUSTICE INTERNATIONALE

Le 15 novembre, la Cour permanente de Justice internationale a donné son avis consultatif sur la question de l'interprétation de la convention du travail de nuit des femmes. C'est la première fois que la Cour a eu l'occasion de se prononcer sur une question d'interprétation d'une convention internationale du travail. C'est pourquoi cette décision revêt une importance particulière. Il s'agissait de savoir, si la convention conclue en 1919 par la Conférence internationale du Travail de Washington devait être considérée comme une simple réforme, dans une nouvelle forme, de l'ancienne convention de Berne. La thèse historique défendue à la Conférence internationale du Travail par plusieurs Etats et qui avait trouvé un porte-parole devant la Cour dans le représentant du gouvernement allemand, voulait que la convention fut ainsi comprise. La thèse opposée à cette méthode historique, appelée la thèse littérale, avait été défendue par le gouvernement britannique, la Confédération internationale des Syndicats chrétiens et la Fédération syndicale internationale.

Or, la Cour vient d'adopter, par 6 voix contre 5, le dernier point de vue, ce qui revient à dire que la Cour a décidé qu'autant que le texte d'une convention internationale est clair, c'est le libellé du texte qui doit être appliqué dans son sens littéral. Cette décision de la Cour s'oppose nettement à la tendance de certains Etats d'introduire dans l'interprétation des conventions une trop grande souplesse, incompatible avec la rédaction même des articles, tels que la Conférence les a votés.

Crimes et Professions

Un cimetière a tué une fille de salle ; un garçon d'hôtel a assassiné une charcutière ; une marchande des quatre saisons s'est vengée d'un briquetier ; un charretier a blessé grièvement un chauffeur ; etc., etc., tels sont les titres donnés dans les gazettes aux récits de crimes divers.

On ne voit pas bien l'intérêt qu'il peut y avoir à mettre ainsi en valeur la profession du criminel, à moins que ce ne soit le souci de futures statistiques tendant à établir d'hypothétiques rapports entre les métiers et les crimes.

Peut-être, alors, y aurait-il utilité à apprendre qu'un tailleur a taillé le visage de sa femme, qu'une boulangère a fait passer le goût du pain à son mari, que plongé dans la Seine, qu'un cascadeur de pierre a cassé la figure d'un figurant, qu'un leugre a logé une balle de revolver dans le dos d'un doreur, qu'un démolisseur a démolé le portrait d'un portraitiste, qu'un ébéniste ayant la g... de bois s'est battu avec un lunetier mal luné, qu'un chanteur n'est pas enchanté d'avoir été « décaoué » par une couturière, qu'un journaliste ayant dit du mal d'un journaliste a été pris à partie par un particulier particulièrement coléreux, etc., etc., etc.

Du Réveil Economique.

Defendons les Assurances Sociales

Nos amis liront avec intérêt cet extrait d'un article de M. Vianco, paru dans *La Croix* du 14 mai, sous le titre : « La réforme de la loi sur les assurances sociales ».

« ... Bref, là où aucune hostilité de principe, aucun intérêt contraire ne déforme le jugement, on propose simplement de tenir compte de l'expérience acquise, sans bouleverser tout ce qui existe, sans même vouloir aller trop vite.

Il conviendrait, en outre, de prévoir, sans tarder, l'utilisation des excédents de recettes, accumulés par les caisses de répartition. Les cotisations ont produit, pour ces caisses, 2 milliards et demi du 1^{er} juillet 1930 au 31 décembre 1931 ; 250 millions ont été retenus pour les réassurances qui ne risquent pas d'être employés de sitôt ; après les autres prélèvements légaux, l'ensemble de ces caisses a reçu 2.175 millions environ, tandis qu'elles n'ont guère déboursé, pour le paiement des prestations, que 950 millions ; il y a donc près de 1.200 millions d'excédents, répartis dans les 900 caisses de maladie existantes. Sans doute, les dépenses réelles, dans l'avenir, augmenteront-elles sensiblement ; il n'en apparaît pas moins certain que les tarifs de responsabilité des caisses ont été établis trop bas et peuvent être augmentés largement. On mettra fin ainsi au malaise actuel, qui naît de la disproportion entre les cotisations payées et les prestations reçues, alors que les assurés ne savent pas ce que deviennent les excédents dont ils profiteront en réalité dans l'avenir.

Le résultat des élections manifeste assez nettement que l'agitation suscitée artificiellement autour des assurances sociales n'a trouvé aucun écho dans la masse des assurés. Ceux qui ont provoqué cette agitation et qui espéraient follement aboutir à l'abrogation de la loi peuvent mesurer actuellement leur erreur ; car bien loin d'être dispensés du paiement de la cotisation, ainsi qu'ils l'escomptaient, ils seront peut-être menacés demain d'une modification de la loi qui mettrait à la seule charge des employeurs la totalité de la cotisation actuelle. Tant il est vrai qu'on ne gagne jamais rien, en définitive, qu'on perd même toujours à vouloir perler les règles de la justice sociale aux intérêts particuliers ; c'est là sans doute une des leçons à retenir des récentes élections, à travers lesquelles une majorité bien intentionnée n'a pas su tenir, aux électeurs des classes populaires, plus durement éprouvées par la crise actuelle qu'on n'a dit et qu'on a cru, le langage qu'elles pouvaient entendre ».

Dix Commandements de Jefferson

Comme son compatriote Franklin, Thomas Jefferson (1763-1826), fut un moraliste de la vie pratique. Il a laissé en dix commandements, dix conseils qui ont leur place ici :

- 1° Ne renvoyez pas à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui ;
- 2° Ne dépensez jamais votre argent avant de l'avoir gagné ;
- 3° N'achetez rien d'inutile sans prêter que c'est bon marché ;
- 4° Ne regrettez jamais de n'avoir pas assez mangé ;
- 5° Le travail fait de bon cœur ne fatigue jamais ;
- 6° Ne recourez pas à autrui pour faire ce que vous pouvez faire vous-même ;
- 7° La vanité et l'orgueil nous coûtent plus cher que la faim et la soif ;
- 8° Commencez les choses par le commencement ;
- 9° Gardez-vous des soucis et des peines qui ne sont que dans votre imagination et qui n'arrivent jamais ;
- 10° Complex jusqu'à dix avant de parler quand vous êtes mécontent, et jusqu'à cent quand vous êtes en colère.

Pour collaborer il faut être deux !

— Vous y croyez, vous, à la collaboration ? me disait l'autre jour un cégétiste, au cours des élections prud'hommales.

— Bien sûr que nous y croyons.

Et lui cite des faits, comme l'obtention de la semaine anglaise à Nantes, à Saumur, les conventions passées à Angers, Cholet, Poitiers, les augmentations de salaires des couturiers de Nantes, des imprimeurs de Cholet, etc.

La conversation ne se poursuivait pas, car nous fûmes dérangés par nos occupations respectives.

J'attendais ses objections, que j'aurais facilement réfutées. Une cependant, m'aurait donné plus de mal, car je me trouvais sous le coup d'une pénible aventure arrivée à l'un de nos syndiqués.

Voici le fait :

Dans une grande maison de Nantes, tout un atelier, par suite de manque de travail, avait été débouché. Le travail reprenant peu à peu, on commença à réembaucher les anciens ouvriers. L'apprenant, un de nos syndiqués, ancien ouvrier aussi, se présente. Rien à faire. Surpris, il alla trouver directement le patron, qui, après avoir « tourné autour du pot », lui déclara qu'il ne voulait pas de gens tranquilles, qu'il ne voulait pas d'historiens, et qu'il ne reprendrait pas, parce que cet ouvrier lui avait fait adresser plusieurs lettres par son Syndicat.

Et voilà !

Mais ces lettres, à propos de quoi avaient-elles été adressées ? D'abord il n'y en avait qu'une, et c'était pour demander que soit supprimé dans cet atelier le travail aux pièces, qui mettait les ouvriers dans une situation d'infériorité vis-à-vis de leurs camarades d'autres ateliers, et ne leur permettait pas de gagner le prix d'une journée normale.

Et qu'avait-on répondu à cette lettre ?

Lisez bien : « Les ouvriers en question, en travaillant aux pièces, gagnent 4 fr. 53, alors qu'en exécutant ce travail à la journée, ils ne gagneraient que 4 fr. 39. Les ouvriers ont donc un bénéfice de 0 fr. 14 en travaillant aux pièces. Donc leur réclamation n'est pas fondée ».

D'abord, je ne demande encore comment ces chiffres ont pu être établis.

Ensuite, je suis surpris de la décision du patron, de rejeter à la demande des ouvriers, étant donné que celle-ci, après son propre raisonnement, était toute à son avantage.

Ça c'est du désintéressement, ou je ne m'y entends pas.

Et je pourrais conclure que c'est pour punir notre camarade d'avoir osé empêcher son patron d'accomplir ce geste de désintéressement, que celui-ci a refusé de l'embaucher.

Mais je n'aime pas beaucoup la plaisanterie, quand à côté de moi des camarades sont sans travail, que la misère contracte, les visages, que la faim fait pleurer les petits enfants.

Ma conclusion sera donc tout autre. Au camarade cégétiste ou unitaire qui m'aurait cité un fait comme celui-là, j'aurais probablement répondu : « Cela prouve sans doute de la manière dont vous avez fait votre demande, ou bien encore du fait que le patron n'a que peu ou point de religion ».

Mais maintenant que cette histoire nous est arrivée à nous, qu'il nous soit permis d'exposer brutalement nos revendications, et que c'est un patron catholique qui a répondu de la sorte, que puis-je dire ?

Je dirai tout de même : un loup ne fait pas Phivier. Nous restons quand même fidèles à notre méthode d'entente et de collaboration. Elle a fait ses preuves.

Mais, de grâce, que les avances ne viennent pas toujours du même côté. Que du côté patronal on cesse cette vicieuse manière de nous considérer envenime parfois comme des petits garçons. Compétence et jugement ne sont le monopole de personne. Qu'à nos efforts, de semblables efforts correspondent. Sinon les révolutionnaires auront beau jeu.

Dieu ! Ne voit-on pas la vague rouge qui monte ? Si l'on ne consent pas à quelques sacrifices maintenant — et sont-ce vraiment des sacrifices, après la période de prospérité qui a tellement enrichi certaines maisons — sera-t-on plus avancé lorsque l'on aura tout perdu.

Collaboration ! Collaboration ! Nous ne cesserons de le crier.

Mais qu'il y ait toujours un écho pour nous répondre, du moins chez ceux qui se disent aussi les fils du Père commun qui a écrit Quadragesimo Anno.

LOISELEUR.

Le Syndicalisme traverse-t-il une crise ?

Dans une étude, fort intéressante, publiée récemment dans l'« Information Sociale », Mlle Suzanne Sully nous parle d'une crise que traverse, à l'heure actuelle, le syndicalisme français. Sans prétendre faire l'analyse de ce travail, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt d'en discuter quelques points.

LE SYNDICALISME DANS LES GREVES ACTUELLES

La preuve principale de la crise syndicale, Mlle Sully la voit surtout dans les échecs qui ont terminé la plupart des grands mouvements ouvriers récents : grève des mineurs de la Loire, du textile du Nord, des P. T. T., du textile de Vienne et des chaussures de Fougères (sur ce dernier point, nous pensons que le jugement est peut-être un peu prématuré.) La raison de la crise serait, pour une large part, la faillite des méthodes syndicales qui n'ont pas su s'adapter, en temps voulu, aux nécessités de la vie économique moderne.

Nous ne pouvons nier, évidemment, que les organisations syndicales n'aient pas réussi complètement à enrayer cette baisse des salaires que certains présentaient comme le remède possible à la crise économique et qui n'était pas plus justifiée par la responsabilité des travailleurs dans la crise que par une baisse correspondante du coût de la vie.

Cependant, le mot échec nous paraît un peu fort.

Tout observateur impartial n'a pas manqué de remarquer que les organisations syndicales, par une action courageuse, nous allions presque dire désespérée, sont parvenues, dans la plupart des cas, à amener au minimum les sacrifices exigés des travailleurs.

C'EST PEUT-ETRE LA FAILLITE DES METHODES REVOLUTIONNAIRES, MAIS IL N'Y A PAS QUE CELLES-LA !

Et quant aux méthodes, nous ne sommes pas convaincus non plus qu'on puisse crier à la faillite. Peut-être le syndicalisme révolutionnaire a-t-il occasionné de sérieuses déceptions à ceux qui avaient misé sur lui.

Mais il n'y a pas, en France et dans le monde, que le syndicalisme révolutionnaire, il y a le syndicalisme chrétien qui représente une action « réformatrice » qui n'a pas fait faillite.

Le raisonnement de Mlle Sully, quant au « réformatisme » (fait de parler, de discuter, au lieu de revendiquer en menaçant d'employer la force) s'applique parfaitement au syndicalisme chrétien : si son action ne semble pas encore avoir donné de grands résultats, c'est uniquement parce qu'en fait, elle n'a jamais encore été complètement utilisée.

Mais on ne peut préjuger de l'avenir : l'accroissement continu et régulier des effectifs du syndicalisme chrétien permet d'espérer qu'il aura bientôt l'occasion de tenter son expérience. Dans tous les cas, il n'a jamais eu, quant à présent, en dépit des modifications et des perturbations du régime économique, à négliger ses principes, ni à adopter ses méthodes.

UN SOHAIT EUIQUE

Dans la seconde partie de son étude, Mlle Sully examine les conditions d'un redressement syndical en France. Il faudrait, nous dit-elle, que le syndicalisme sorte de l'état d'anarchie où il se trouve présentement (souhait nuancé d'unité syndicale) à sans toutefois tomber dans un régime de dictature.

C'est-à-dire, en un mot, que le syndicalisme, tout en se disciplinant, conserve « cette liberté que l'on appelle, dans les milieux intéressés, la démocratie syndicale : liberté de pensée, de discussion, d'expression... »

Ce syndicalisme, idéal et unique, Mlle Sully lui voit une tâche principale : l'éducation ouvrière grâce à laquelle la phraséologie, les préjugés perdront toute leur influence sur la masse des travailleurs. Par elle, aussi, les travailleurs seront éclairés sur la complexité de la vie économique sur laquelle ils n'ont, quant à présent, que des « données arbitraires », insuffisantes, entachées de parti-pris.

TRIOMPHE DES METHODES REFORMATISTES ?

Mlle Sully ne nous dit pas, mais elle le laisse pressentir, que ce serait alors consacrer l'échec des moyens d'action révolutionnaires « qui constituent, en fait, des aveux d'impuissance ou d'infériorité intellectuelle », et le triomphe des méthodes réformatrices : la classe ouvrière « se sentirait capable de discuter avec l'adversaire d'égal à égal et de vaincre sur le terrain des faits et des arguments, infiniment plus solide que celui du sabotage ou de la grève ».

La thèse, avouons-le, n'a rien de nouveau pour nous, pas plus que la conclusion que nous ne pouvons résister au désir de citer :

« Ainsi, le syndicalisme français se trouve placé devant une triple tâche, nécessaire à son redressement : effort d'ordre moral contre l'individualisme dégérant en anarchie ; effort d'ordre éducatif pour préparer la classe ouvrière française à entrer dans une ère de collaboration réelle avec les techniciens et les forces économiques et lui permettre de prendre sa part de responsabilité et de puissance ; effort d'ordre professionnel tendant à organiser le travail selon une formule raisonnée et à substituer, aux vieux principes d'autorité et d'o-

Reponse à quelques attaques contre la loi sur les Assurances Sociales

La campagne électorale dernière a été l'occasion, pour quelques polémistes, d'une série d'attaques plus ou moins violentes, contre la loi des Assurances sociales.

LA LOI A-T-ELLE FAIT FAILLITE ?

L'offensive avait débuté à la tribune de la Chambre, lors de la séance du 10 mars 1932. M. Henri Laniel et M. Albert Thibault, avaient réclamé avec insistance qu'on supprimât le caractère obligatoire de la loi. Là, au moins, l'attaque était franche et sans détours : on voulait purement et simplement la suppression des Assurances sociales.

M. Henri Laniel avait sorti des chiffres à la tribune et commis, en les produisant, une grosse erreur. En effet, il prétendait qu'en onze mois, les Caisses d'assurances sociales répartition avaient encaissé 2.986.180.039 francs et qu'elles n'avaient dépensé, en tout et pour tout, qu'une somme de 47 millions au titre de prestations. M. Laniel en conclut que les « services étagés » versent aux intéressés, pour la maladie et la maternité « moins de 2 % des sommes encaissées ».

M. Laniel avait tout simplement oublié une chose, c'est que le chiffre de près de trois milliards de cotisations dont il s'était servi, représente les cotisations encaissées du 1^{er} juillet 1930 au 31 mai 1931, tandis que le chiffre de 47 millions de prestations ne comprend que les seules prestations servies par les Caisses, du 1^{er} octobre au 31 décembre 1930, alors que la loi était à peine en fonctionnement.

Pour les seules prestations maladie et maternité, la statistique officielle nous révèle qu'au cours du premier trimestre 1931, les Caisses de répartition ont déboursé plus de 156 millions de francs. Il ne fait pas de doute que ces chiffres ont encore augmenté par la suite et qu'au stade actuel, on n'est pas loin de la vérité en estimant à 200 millions de francs au moins, par trimestre, le montant des dépenses des Caisses de répartition.

Il faut du reste ajouter que, depuis le 1^{er} juillet 1931, l'assurance décès est entrée en vigueur et qu'au 1^{er} janvier 1933 fonctionnera l'assurance-soins aux invalides.

Par cette simple mise au point, on jugera du peu de sérieux des critiques apportées contre la loi et de la légèreté — pour ne pas dire plus — des journalistes et de certains hommes politiques qui, s'inspirant de ces critiques, partent en guerre contre les Assurances sociales.

LA LOI EST-ELLE ETATISTE ?

Il est un reproche qu'on entend couramment exprimer contre la loi et que beaucoup de personnes mal renseignées prennent pour argent comptant : « Cette loi a-t-elle l'habitude de dire, est trop étatiste ; il faut la mutualiser ».

C'est là une contre-vérité manifeste.

En effet, à qui connaît la question — et même à qui veut se donner la peine de lire simplement avec attention le texte de la loi — il apparaît que, parmi les réformes sociales votées depuis 50 ans, peu de lois sont aussi libérales et aussi peu étatistes que la loi sur les Assurances sociales. En effet, si le législateur a prévu l'obligation, qui est nécessaire pour que l'assurance puisse fonctionner dans les meilleures conditions financières possibles, il a laissé aux assurés le soin de créer leurs Caisses d'assurances et il leur en a remis la gestion. L'article 26 précise que les Caisses d'assurances sociales peuvent être fondées par les Sociétés ou Unions de sociétés de secours mutuels, par les organisations syndicales, par les Mutuelles agricoles ou même par des groupements spontanés d'assurés.

D'autre part, le même article prévoit que les conseils d'administration sont élus par les assemblées générales des assurés qui font partie de la Caisse et qui auront donc ainsi le contrôle de la gestion de leurs intérêts.

Que veut-on de plus ?

Il est vrai que, dans un bon nombre de régions, du fait du caractère individualiste de la race et de l'absence de groupements mutualistes et syndicaux préexistants, les assurés se sont trouvés inscrits d'office — parce que n'ayant rien fait pour fonder leurs Caisses — à la Caisse départementale. Les Caisses Départementales se sont, de ce fait, trouvées débordées au début de l'application de la loi et ont eu à faire face à une charge complexe et écrasante.

La machine était lourde à mettre en marche et il ne faut pas s'étonner qu'au début des mécontentements aient surgi, du fait de la lenteur apportée à la liquidation des dossiers maladie et maternité. Mais à présent, la plupart des Caisses sont organisées et ont paré aux difficultés du début.

En tous cas, il est souverainement injuste d'accuser le législa-

teur d'avoir fait œuvre étatiste : il faudrait bien plutôt reprocher à l'ensemble des assurés de n'avoir pas eu le cran nécessaire pour organiser leurs Caisses et prendre en main leurs « propres » intérêts.

LA LOI EST-ELLE TRACASSIERE ?

Nous avons eu l'occasion de signaler déjà d'autres attaques contre la loi sur les assurances sociales et de montrer l'inanité des reproches qu'on faisait à cette loi. Nous avons été particulièrement surpris de constater que certains députés, croyant sans doute gagner plus facilement l'audience d'une partie de leurs électeurs et assurer ainsi leur réélection, se sont faits les champions d'un bouleversement plus ou moins radical de la loi : ils ont cru que le fait de manifester de l'hostilité plus ou moins déguisée à la loi des Assurances sociales leur serait compté comme une bonne note par le collège de leurs électeurs : on s'est donc figuré qu'il était de bon ton de se déclarer hostile à la loi actuelle, d'en demander, sinon l'abrogation, du moins le remaniement quasi total, comme l'on fait tout un groupe de députés de la Seine.

Il a fallu sans doute cette ambiance électorale pour provoquer, sous la plume de M. Pagès, un article déconcertant intitulé : « Nous en avons assez d'être des assujettis ».

A l'en croire, le principe de la loi est excellent — c'est ainsi du moins qu'il commence sa diatribe. Nous devons d'ailleurs constater que tous ceux qui veulent vilipender la loi des Assurances sociales s'y prennent de la même façon : ils jurent leurs grands dieux, avec plus ou moins d'emphase, qu'ils n'ont pas au principe même de la loi.

M. Pagès ajoute aussitôt que « la complexité administrative (de la loi) est insupportable » et les « formalités parrassières » sont « ruineuses ». Pourquoi cela ? Voici la réponse de l'auteur de l'article : « Parce qu'elle est inspirée et nourrie de l'esprit étatiste, de l'esprit cartelliste, de l'esprit socialiste, qui est essentiellement un esprit de tracasserie ».

Alors commence une attaque véhémente contre le principe même qui est à l'origine de la loi sur les Assurances sociales : l'intervention de l'Etat en matière de législation sociale.

« Que l'on fasse, s'écrie M. Pagès, comme on y est arrivé aujourd'hui, de chaque individu qui possède quatre sous, un agent obligé de travailler pour rien contre lui-même, afin que l'Etat le dépouille davantage, ça est intolérable et révoltant ! »

L'on croit rêver à lire de telles assertions sous la plume d'un homme intelligent. Ainsi donc, le fait de demander à l'employeur — c'est bien lui qu'on veut désigner par l'individu qui possède quatre sous — une déclaration pour faire maigrir son salaire et l'apposition mensuelle de timbres sur les cartes d'Assurances sociales de ce salaire, cela s'appelle travailler pour rien : excusez du peu, il ne s'agit que d'assurer la protection de la vieillesse des travailleurs. Parlez-nous plutôt d'assurer un magot contre le vol ou des bestiaux contre la mortalité.

Il faut bien qu'on le sache partout, les travailleurs chrétiens n'accepteront jamais que, sous un prétexte ou sous un autre — fussent-ils d'ordre électoral — on lance à travers le public des idées directement opposées à leurs intérêts les plus légitimes.

C'est ce qu'a affirmé avec vigueur la déclaration de la C.F.T. C., en date du 17 avril 1932.

C'est ce qu'a mis en relief la courageuse campagne de l'Aube, qui a su, en temps utile, faire la mise au point nécessaire, aux côtés des journaux du mouvement ouvrier chrétien.

EDOUARD LERICHE.

Il n'est pas vrai que le devoir soit parfois impraticable ; quand il devient difficile, l'héroïsme est obligatoire, voilà tout.

Mgr d'HULOT.

PASSE TON JOURNAL, APRES L'AVOIR LU, A UN CAMARADE, ET DEMANDE-NOUS-EN D'AUTRES POUR LA PROPAGANDE

Camarade, synd. empl., cherche appartement : 2-3 pièces, av. ou s. jard., pas trop éloigné.

Faire offre, 10, rue de Bel-Air. — Pressé.

GAINETERIE

A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidie, NANTES

EAUBINES, PATES, GRAINS ET SEMENCES

Produits divers pour Jardins et Basse-Cour

5 % aux Syndiqués

La Grande Spécialité de BONNETERIE chez FRED
4, Rue du Calvaire

tour d'avoir fait œuvre étatiste : il faudrait bien plutôt reprocher à l'ensemble des assurés de n'avoir pas eu le cran nécessaire pour organiser leurs Caisses et prendre en main leurs « propres » intérêts.

tour d'avoir fait œuvre étatiste : il faudrait bien plutôt reprocher à l'ensemble des assurés de n'avoir pas eu le cran nécessaire pour organiser leurs Caisses et prendre en main leurs « propres » intérêts.

tour d'avoir fait œuvre étatiste : il faudrait bien plutôt reprocher à l'ensemble des assurés de n'avoir pas eu le cran nécessaire pour organiser leurs Caisses et prendre en main leurs « propres » intérêts.

tour d'avoir fait œuvre étatiste : il faudrait bien plutôt reprocher à l'ensemble des assurés de n'avoir pas eu le cran nécessaire pour organiser leurs Caisses et prendre en main leurs « propres » intérêts.

tour d'avoir fait œuvre étatiste : il faudrait bien plutôt reprocher à l'ensemble des assurés de n'avoir pas eu le cran nécessaire pour organiser leurs Caisses et prendre en main leurs « propres » intérêts.

tour d'avoir fait œuvre étatiste : il faudrait bien plutôt reprocher à l'ensemble des assurés de n'avoir pas eu le cran nécessaire pour organiser leurs Caisses et prendre en main leurs « propres » intérêts.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de : Jeannine Orieux, quatrième enfant de notre camarade Félix Orieux, du Syndicat des Employés de Nantes (section dessinateurs) ; Annie Houizot, deuxième enfant de notre camarade Houizot, conseiller du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire (Méan) ; Paul Fromy, deuxième enfant de notre camarade Pierre Fromy, conseiller du Syndicat des Employés de Nantes ; François-Louis Tholence, fils de notre camarade Tholence, vice-président du Syndicat des Employés de Poitiers ; Madeleine Nicolas, troisième enfant de notre camarade Emile Nicolas, président du Syndicat Professionnel de l'Établissement National d'Indret ; Monique-Thérèse Perrier, troisième petite-fille de notre camarade Eugène Perrier, du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire ; Léa Le Joncourt, fille de notre camarade Le Joncourt, du Syndicat des Ardouaisiers de Trélazé ; Béatrice Martineau, fille de Mme Martineau (Marie Robert), du Syndicat de l'Habillement de Cholet ; Yvonne Coutant, deuxième enfant de Mme Coutant (Juliette Vachon), du Syndicat des Employés de la même ville. Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous avons le plaisir d'apprendre le mariage de : Maurice Landreau, du Syndicat du Textile du Longeron, avec Mlle Madeleine Morin ; Mlle Marguerite Clergeau, du Syndicat des Employés de Nantes, avec M. André Poirier ; Mlle Gisèle Chevalier, du même Syndicat, avec M. Pierre Sorin (tous les deux militants Jostistes) ; Pierre Éreau, du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire, avec Mlle Lucienne Rabot. Nos vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de : Jean-Baptiste Gaboriau, père de Mlle Gaboriau, du Syndicat du Textile du Longeron ; Auguste Guérin, père de notre camarade Jules Guérin, du même Syndicat ; M. Godart, père de Mlle France Godart, du Syndicat des Employés de Nantes ; Yves Merrien, père de Nicolas Merrien, le dévoué secrétaire-adjoint du Syndicat des Cheminots de Nantes P. O. A tous nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

LOIRE-INFERIEURE

TRAVAIL DANS LES PATISSERIES

Le « Journal Officiel » du 21 septembre 1932 a publié un décret en date du 15 septembre 1932, étendant à tout le département de la Loire-Inférieure les dispositions du décret du 17 janvier 1931 applicable à la loi du 23 avril 1919 sur la journée de 8 heures dans les pâtisseries de Nantes et de Rezé. Ce décret est entré en vigueur le 22 octobre dernier.

NANTES

UNION NANTAISE

POUR LES EMPLOYES DE COMMERCE

Travail du lundi matin 31 Octobre Les syndicats d'Employés et de Dames Employées précisent, pour les employés de la nouveauté et spécialités qui s'y rattachent, syndiqués ou inorganisés, que, s'ils ont travaillé le lundi matin 31 octobre, c'est en vertu d'une autorisation de l'Inspection du Travail, laquelle n'a pas été accordée pour compenser des heures perdues par les commerçants par suite de fêtes légales ou autres, mais en vertu de la faculté dont bénéficient ces derniers d'user de 150 heures de dérogation par an. En conséquence, les heures de travail du lundi matin 31 octobre doivent être considérées comme heures supplémentaires et rémunérées comme telles.

Nouvelles maisons accordant escompte

Verrerie Souchen-Neuvesel, 3, rue d'Alger, 10 % ; Albert Olivier, graineterie, farines, pâtes, etc., 4 bis, rue Vidé, 5 % ; Richard, réparations et vente de bicyclettes, rue de Couthances, 7 % sur réparations, 5 % sur neuf.

SYNDICAT DES EMPLOYES

FETE DE SAINT-MICHEL ET ASSEMBLEE GENERALE DU 2 OCTOBRE

C'est le dimanche 2 octobre que notre Syndicat faisait cette année son glorieux patron Saint-Michel. A 7 heures, une messe réunissait, en l'Eglise Saint-Félix, un grand nombre de syndiqués. M. le Curé de

Syndicat des Menuisiers - et de l'Ameublement - GRANDE SEANCE RECREATIVE AU PROFIT DE SES ŒUVRES D'ENTRAIDE ET DE LA CAISSE DE CHOMAGE SALLE SAINT-STANISLAS LE DIMANCHE 8 JANVIER 1933 Ouverture des Portes à 15 heures 30 Rideau à 16 heures

BIBI LA SUITE ATTENDUE DE NOTRE-DAME DE LA MOUISE sera donnée par la Troupe Artistique de Saint Maurice PRIX DES PLACES. — Premières : fauteuils de parterre et deux premiers rangs des trois tribunes de face : adultes, 5 francs ; enfants, 4 francs. — Secondes : pourtours et tribunes adultes, 3 francs ; enfants 2 francs.

SYNDICAT DES MENUISIERS ET DE L'AMEUBLEMENT ASSEMBLEE GENERALE DU 20 NOVEMBRE Le Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement s'est réuni en Assemblée générale le 20 novembre, sous la présidence de M. Thomar, président d'honneur, assisté des camarades Joubert et Gautier.

Après le petit déjeuner en commun, une réunion à laquelle avaient été invités tous les syndicats de l'Union Nantaise eut lieu salle Saint-Michel ; le camarade Paul Berthomé, qui avait été délégué à la XII^e Session Confédérale d'Etudes et de Pratique syndicales, en fit un compte-rendu très complet et très détaillé. La parole chaude et agressive de ce jeune syndiqué qui n'en est qu'à ses débuts, enthousiasma l'auditoire qui ne lui ménagea pas ses applaudissements, et ce fut justice. A 10 heures, les syndiqués se réunissent à nouveau pour l'Assemblée Générale d'automne que présida Georges Lucas, président du Syndicat. Après la lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale, le trésorier fit connaître l'état financier du syndicat et celui de la Caisse de Chômage. Résultats très satisfaisants.

Le secrétaire donna ensuite le résumé de la vie du syndicat depuis le mois de mars : 36 demandes d'admission ont été reçues et acceptées. Le Conseil Syndical se réunit régulièrement chaque mois pour étudier les questions qui lui sont soumises ; loi sur les allocations familiales pour laquelle il a émis un vœu demandant son application immédiate ; loi sur la suppression des amendes dont il a refusé le paragraphe relatif aux demandes de dérogation qui pourraient être formulées par les employeurs ; enquête ministérielle sur l'application de la loi de huit heures dont il désire la stricte observation ; démarches près de l'Inspection du Travail pour lui signaler la situation antihygiénique de certains bureaux ; correspondance avec la Société Nantaise d'Electricité pour protester contre le renvoi éventuel d'employés stagiaires et titulaires ; étude du nouveau projet du statut légal des ouvriers, remanié pour le faire aboutir plus promptement.

Le Syndicat a envoyé des délégués à la Journée Sociale d'Angers, aux Congrès Fédéral et Confédéral, au Centre National des Voyageurs et Représentants, au 9^e Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest à Saint-Nazaire, à la 12^e Session d'Etudes et de Pratique syndicales. Le service de placement a été très actif. La réouverture des Cours Professionnels a été fixée au 17 octobre. Une nouvelle liste de 145 maisons accordant l'escompte à nos syndiqués a été envoyée à chacun d'eux. La subvention que nous avions demandée à la Municipalité pour envoi de délégués au Congrès Confédéral a encore été refusée. Nous avons protesté près de Monsieur le Maire de Nantes au sujet de l'organisation éventuelle d'une braderie le dimanche, il nous a été répondu qu'il ne serait pas pris de décision avant que toutes les organisations professionnelles ne soient consultées. La Caisse de Chômage est devenue intersyndicale et les Syndicats d'Employés de Saint-Nazaire ont demandé à y être rattachés.

Un échange de vues très animé a lieu ensuite, auquel prennent part plusieurs membres présents, au sujet du salaire vital en raison de la situation économique ; il en résulte que le syndicat devra s'opposer, tant que le coût de la vie n'aura pas réellement diminué, et par tous les moyens en son pouvoir, à la réduction du salaire des employés, cette méthode ne pouvant que diminuer le pouvoir d'achat de chacun et par suite accentuer la crise actuelle. Puis on procède au renouvellement triennal du Conseil Syndical ; sont élus à l'unanimité les membres sortants, Belleval, Foulon, Gabrilargues, et nommés membres : Berthomé et Hupé. Et le Président lève la séance.

L'après-midi, sous la présidence de M. Antoine, conseiller municipal, qui fait ressortir toute l'importance des Cours Professionnels à l'époque actuelle, et dont l'importance des Syndicats Chrétiens qui les ont créés, s'effectue la distribution des diplômes et des prix aux nombreux élèves des Cours Professionnels masculins et féminins de l'Union Nantaise. Journée bien remplie, toute à l'honneur de nos Syndicats, et qui leur profitera.

LA « MI-COTIERE » MAISON DE REPOS OUVERTE TOUTE L'ANNEE

partenant à l'industriel, châtelain du pays, le comte d'Anglebert-Harville, et par le fait son obligé. Les contrastes sont évidents ; les oppositions de tendances et d'idées trop fortes : des conflits semblent inévitables. Et pourtant, ils seraient écartés si la calomnie ne s'en mêlait. Patatèle, le marguillier, dans ses rapports mensongers auprès de l'industriel, dénature l'action bienfaisante et si loyale de « Bibi » près des ouvriers. Lui qui, au risque de sa vie, a démasqué et chassé le fauteur de grèves, Castia, se voit accusé par le comte de soulever contre lui ses ouvriers. Indigné par tant d'injustice « Bibi » ne se contient plus et riposte avec une véhémence qui arrache au bon doyen, témoin désolé de la scène, ce cri du cœur : « Ah ! Grand Dieu, il n'y avait qu'un vicairé comme ça en France, et c'est à moi qu'on l'a donné ». C'est la rupture définitive, semblable-t-il, et présage de luttes terribles, et peut-être sanglantes ! Les discussions seraient impuissantes à résoudre le conflit ; et l'emploi de la force ne saurait le supprimer, car il est au fond des cœurs.

Seule, la charité divine, fille de la grâce de Dieu, pourra agir sur les âmes et ramener la paix. L'industriel, noblement, fait les premiers pas et vient demander à « Bibi » de l'aider à comprendre l'âme des ouvriers. Désormais, ils travailleront ensemble, la main dans la main, à restaurer l'ordre social dans le Christ. Voilà en quelques mots la trame profonde de ce drame, aux épisodes complexes, quoique plus étroitement unis que dans « Notre-Dame de la Mouise » et qui placera « Bibi » au premier rang des grandes œuvres du Théâtre catholique. Que l'on ne s'effraie pas de l'auspérité du sujet : on retrouve dans « Bibi » avec la verve du langage, l'entrain du dialogue, et le comique irrésistible de « Notre-Dame de la Mouise ».

Rien de plus amusant, en vérité, que le grotesque trio des faux dévots « Patatèle », « Mme Butard » et « Mlle Préboulée » que l'on retrouve tout au long de la pièce, jacassant et déversant leur bile et leur venin sur la réputation de tous les gens du village, avec l'inévitable refrain : « Ah ! on en pourrait dire !... mais soyons charitables ! » Et le mot pudique de la vieille fille : « Ah ! vous, madame Butard, ce n'est pas pareil !... vous avez été mariée !... » est une trouvaille digne de Molière.

La scène finale, que l'on pourrait appeler la « scène des parapluies » où Bibi fustige ses calomnieux avec l'éloquence énergique dont il est coutumier, fait les délices des spectateurs ; et c'est avec peine que les acteurs arrivent à dominer les rires de l'assistance. Et maintenant, amis lecteurs, si vous voulez voir « Bibi », n'hésitez pas à retenir vos places pour la séance qui sera donnée dans la salle Saint-Stanislas, le 8 janvier : vous ne le regretterez pas !

SYNDICAT DES OUVRIERES DE LA NOUVEAUTE

ASSEMBLEE GENERALE ET VISITE DE M^{lle} GRAFF L'Assemblée générale du Syndicat de la Nouveauté a eu lieu le lundi 28 novembre. Les adhérentes avaient répondu nombreuses à notre appel et c'est au milieu d'une belle assistance que Mlle Gallais, présidente, ouvre la séance. Tout d'abord, elle souhaite la bienvenue à Mlle Graff, que nous sommes toujours si heureuses de revoir parmi nous, et que dans quelques instants nous aurons le plaisir d'entendre. Ensuite, la parole est donnée à M^{lle} Durance, pour le rapport financier, et à Mme Ricordeau, pour le rapport moral. C'est avec une vive satisfaction que nous pouvons constater l'activité de notre jeune syndicat, — le Benjamin — pendant cette année écoulée. Malgré la crise de chômage, qui malheureusement sévit actuellement, le service de placement a pu procurer plusieurs emplois, mais les demandes sont beaucoup plus nombreuses que les offres.

Une heureuse initiative a été la création d'une caisse de chômage, qui dès son début, a déjà rendu des services signalés : 540 francs ont été répartis de la façon suivante : 200 francs pour 6 semaines de chômage ; 140 francs pour 4 semaines de chômage ; 80 francs pour 2 semaines et 2 jours ; 70 francs pour 2 semaines ; 20 francs pour 2 semaines et 4 jours. Quelques chômeuses ont pu également s'employer en confectionnant des lots pour la Kermesse, sous l'habile direction de Mlle Nicol, qui avait bien voulu en assurer la charge.

Les Cercles d'Etudes sont suivis avec intérêt. Le Syndicat a été représenté à différents Congrès, d'abord au Congrès Régional de Saint-Nazaire et aussi au Congrès Confédéral de Paris, 12-14 Mai. Après le travail, un peu de distraction. Le 10 juillet, promenade sur la Côte du Croisic, journée favorisée par un temps splendide, beaucoup de gaieté et d'entrain, dont chacune gardera le meilleur souvenir. Pour la première fois cette année, nous présentons des candidats aux élections prud'hommes, dont notre Présidente, Mlle Gallais. Si nous ne pouvons enregistrer un succès, du moins nous sommes en droit de nous

réjouir des premiers résultats, chargés d'espoir pour l'avenir. M. Belleval, retenu au début de notre Assemblée, par une autre réunion, veut bien venir quand même un moment nous assurer de sa sympathie et nous parler des élections prud'hommes, engageant vivement les syndiquées à ne rien négliger pour pouvoir voter dans 3 ans et cette fois nous faire représenter par l'une des nôtres. Après la lecture du rapport financier, Mlle Gallais remercie Mme Ricordeau et Mme Durance de leurs intéressants rapports, et demande à Mlle Graff de bien vouloir nous entretenir quelques instants. Dans une causerie toute amicale, celle-ci nous donne quelques conseils que chacune voudra bien méditer et surtout mettre en pratique.

OUVRIERES A DOMICILE

ASSEMBLEE GENERALE ET VISITE DE M^{lle} GRAFF L'Assemblée générale des Ouvrières à domicile de l'Industrie du Vêtement eut lieu samedi 26 novembre. Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Nationale, de passage à Nantes, présidait cette réunion. La lecture des rapports montre l'activité du groupe, qui n'a pu être pas le nombre imposant des autres syndicats, mais possède une vitalité qui promet pour l'avenir. Mlle Graff, dans une causerie pleine d'exemples vécus, montre aux ouvrières combien il est nécessaire, à l'heure actuelle, de se grouper ; elle les engage vivement à faire un travail de préparation pour les prochaines élections prud'hommes. Abordant la question du comité de salaire et d'expertise, elle montre l'importance d'une représentation féminine dans ces organismes.

Puis l'on se sépare, emportant de cette réunion plus de courage pour continuer la tâche entreprise en voulant faire toujours mieux. Le samedi 26 novembre dernier Mlle Graff réunissait les Ouvrières de l'Industrie en Assemblée générale. Réunion bien intéressante, aussi regrettable-t-on le petit nombre des auditrices. Action de plus en plus grande avec la J. O. C. F., l'espoir de demain. Après avoir chaudement félicité Mlle Weber, la si dévouée présidente du Syndicat, d'avoir bien voulu se présenter aux élections prud'hommes, et d'y avoir remporté presque un succès, Mlle Graff encourage les ouvrières à faire une active propagande pour préparer le succès certain des prochaines élections.

SYNDICAT DE L'AIGUILLE

VISITE DE M^{lle} GRAFF Le dimanche 27 novembre, nous avions l'avantage d'avoir parmi nous Mlle Graff, secrétaire générale des Syndicats féminins de l'Abbaye. Au début de cette réunion, le directeur de nos Cercles d'Etudes, M. l'abbé Rabreau, présente, au nom du Syndicat de l'Aiguille, des félicitations pour les palmes académiques, si bien méritées, qu'elle vient de recevoir ; puis une de nos jeunes lui offre une jolie gerbe d'œillets, de roses et de lilas, à cette occasion et aussi en témoignage de reconnaissance pour l'aimable visite qu'elle nous fait chaque année. L'auditoire était nombreux et très attentif aux conseils donnés par notre dévouée propagandiste, qui, en vue de défendre nos intérêts professionnels et sociaux, traite plusieurs sujets très intéressants pour nous : travail individuel, caisses de retraites, caisses d'indemnités, assurances sociales, vote pour le Conseil des Prud'hommes, etc... L'intérêt de cette conférence n'échappa à aucune de nous, et nous avons quitté Mlle Graff en lui disant au nom de toutes les syndiquées, nos bien sincères remerciements. La Secrétaire.

SYNDICAT DES EMPLOYES

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 27 NOVEMBRE 1932 VISITE DE M^{lle} GRAFF La séance est présidée par Mlle Drouart, qui transmet les excuses et les regrets de M. le Chanoine Ménard qui, retenu par d'autres obligations, n'a pu répondre à notre invitation. Mlle Leriche donne lecture du rapport moral qui est le reflet de l'activité de l'année écoulée. Les cours du soir ont continué à être suivis avec assiduité par 170 élèves qui viennent y chercher un complément utile à leur vie de travail. Ces cours se sont terminés par des succès nombreux aux examens officiels. On ne peut parler des cours du soir sans évoquer le souvenir de Mlle Marie Dupuy qui les dirigea pendant plusieurs années avec une grande compétence et un inlassable dévouement. Sa mort prématurée, survenue il y a quelques mois, fut pour le Syndicat un deuil cruel et une immense perte.

Des cours du jour ont été ouverts cette année, pour la formation de jeunes filles désirant se préparer à la vie professionnelle ; ils ont été suivis par 18 élèves, réparties en deux séries de cours ; celles-ci ont été ensuite rapidement placées par le Syndicat. Le service de placement, malgré les grandes difficultés dues à la crise économique a pu réaliser dans l'année 112 placements.

Les cercles d'études méritent d'être connus par les syndiquées de connaître mieux leurs devoirs sociaux et d'étudier les conditions de la vie économique : développement des Syndicats depuis 40 ans, doctrine Sociale de l'Eglise touchant le salaire, la propriété, les rapports du Capital et du Travail, crise de chômage ont été successivement étudiés. La lutte contre le chômage a été effectivement entreprise ; un appel fait à toutes les syndiquées en faveur des chômeuses a été entendu. De plus, la création d'une caisse de chômage a été réalisée en collaboration avec le Syndicat masculin d'employés.

L'œuvre du Trousseau continue à fonctionner avec un plein succès. Enfin, l'activité syndicale s'est manifestée d'une façon très spéciale, il y a quelques semaines à l'occasion des élections prud'hommes, qui ont été une belle victoire pour les syndicats chrétiens.

M^{lle} Cizeau lit le rapport financier ; les chiffres ont leur éloquence et démontrent avec une précision mathématique que les services rendus par le Syndicat sont en raison directe de ses ressources, c'est-à-dire en particulier du nombre de ses membres, car les cotisations sont la principale ressource du budget. Il faut donc augmenter le nombre des syndiquées ; important déjà, il peut être bien supérieur dans une ville comme Nantes : propagande donc ! Pour faire face à toutes ses obligations, le Syndicat compte aussi sur les ressources extraordinaires que lui donnera la grande Tombola de l'Union Régionale, pour alimenter les budgets de ses œuvres d'entraide. Il reste des billets à placer ; à l'œuvre donc avant le 8 janvier, dernier délai.

Mlle Drouart donne ensuite la parole à Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Nationale des Syndicats Féminins de l'Abbaye, après l'avoir félicitée de la distinction qu'elle vient de recevoir, les palmes académiques, méritées aussi bien au titre de dévouement à la cause syndicale, qu'à celui de l'enseignement.

En une causerie, simple d'expression, mais d'une grande élévation de pensée, Mlle Graff rappelle l'origine du Travail, voulu par Dieu dans son plan créateur, et qui n'est devenu pénible à l'homme qu'à la suite de la faute originelle. Le travail est donc pour tous une obligation, même pour ceux qui n'en ont pas besoin pour assurer leur subsistance. Le travail, même le plus humble, a une valeur sociale, à cause de la dépendance des hommes les uns vis-à-vis des autres. Enfin, le travail a une valeur morale lorsque, bien accompli, il permet aux hommes, rachetés par le Christ, qui a voulu être lui-même un travailleur, de gagner des mérites. Et, ainsi, en même temps qu'il est pour le plus grand nombre, le moyen d'assurer leur vie terrestre, il permet à tous de gagner la vie éternelle.

L'Assemblée générale se termine par les élections : Mlle Drouart présente les candidates proposées aux suffrages : Mlle Dubar, Berthe Fonteneau et Lunard. Celles-ci sont élues à la quasi-unanimité, ainsi que le tiers sortant des autres membres du Conseil.

UNE BELLE REUNION A REZE Le samedi 26 novembre, les Syndicats chrétiens avaient organisé à Rezé une réunion qui a obtenu un plein succès. Notre ami Bachelier, toujours sur la brèche, était une fois encore de la partie. Après avoir exposé, avec sa compétence habituelle, la condition des travailleurs dans les temps les plus lointains, il établit la comparaison avec notre époque, montrant qu'il n'y avait parfois guère de différence entre les esclaves devenus vieux et l'ouvrier actuel que l'âge avancé a rendu moins productif. Il montra ensuite la terrible situation des employées de certains magasins, qui n'ont souvent que deux solutions : « La tuberculose ou le ruisseau » ; et, dans une magnifique envolée oratoire, comme d'ailleurs, il en a le secret, il réclama pour tous les travailleurs : la vie dans l'honnêteté par un juste salaire, comme le veut non seulement la justice des hommes, mais encore la justice de Dieu.

SYNDICATS FEMININS

CERCLES D'ETUDES DU 6 NOVEMBRE

Mlle Drouart souhaite la bienvenue aux syndiquées, anciennes et nouvelles, qui sont venues nombreuses à ce premier Cercle d'Etudes de l'année. Elle remercie M. Mathorel, qui apporte à nos cercles, depuis de longues années déjà, son expérience de la vie économique et des questions sociales actuelles, et M. l'abbé Aubert, qui a remplacé depuis quelques mois M. le Chanoine Ménard, dans la direction spirituelle de ces réunions.

Mme Pavin résume les travaux de l'année écoulée, qui ont porté sur l'étude de *Quadragesimo Anno* et propose une série de sujets pour les Cercles à venir : causes de déchristianisation du monde du travail et remèdes à y apporter. Elle demande aux auditrices de prendre toutes part à ces études, en répondant au questionnaire qui leur sera envoyé avec la convocation mensuelle.

Mlle Drouart, dans sa causerie sur le Socialisme et ses transformations, explique et commente les directives du Pape dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*, qui a affirmé que les plus éduquées, ne sont pas compatibles avec la doctrine chrétienne. Les Cercles d'études sont fixés à la majorité des suffrages, au 1^{er} dimanche du mois, à 9 h. 1/4 précises. En raison du Congrès des Syndicats Féminins de l'Abbaye, qui a lieu le 4 décembre, le prochain Cercle d'Etudes aura lieu le 11 décembre. Sujet étudié : l'habitation ouvrière.

SECTION S. N. E.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 NOVEMBRE 1932

La séance est ouverte sous la présidence de Fromy, assisté des camarades Prou et Roujou. Le camarade Fromy prend la parole pour rendre compte de l'activité de l'Section pendant l'année, après avoir excusé Belleval, secrétaire général de l'U. R. O., retenu par une autre réunion, et remercié les camarades présents, en particulier ceux de Sainte-Pazanne.

INDRET

Requête de la Fédération française des Syndicats Professionnels de la Marine contre le projet de réduction des salaires La Fédération Française des Syndicats Professionnels des Arsenaux et Etablissement de la Marine. Considérant les projets financiers examinés actuellement par le Gouvernement et les commissions parlementaires en vue de remédier au déséquilibre budgétaire ; S'élève contre toute mesure susceptible d'aggraver la crise économique en provoquant soit des licenciements en masse parmi les travail-

peuvent convenir à des catholiques convaincus, épris de paix sociale et partisans de la collaboration du Capital et du Travail. Chacun ses idées, pourquoi plus un syndicat cégétiste qu'un syndicat chrétien ? Pourquoi pas les deux ? Notre mouvement n'a pas été créé pour nuire au syndicat cégétiste, mais bien plutôt, pour le compléter, et permettre à ceux qui avaient reconnu la nécessité de se syndiquer de le faire en conformité avec leurs idées.

Après un court échange de vue sur le compte-rendu ci-dessus, on en vient à l'étude de questions professionnelles ; il serait désirable que les jeunes stagiaires au-dessous de 21 ans soient protégés par un statut qui les mette à même de se suffire sans faire appel à leurs parents, et leur permette de passer à la titularisation par une échelle d'appointments régulièrement augmentés ; que leur congé soit au bout de deux ans de présence augmenté de deux jours supplémentaires par année jusqu'à concurrence de deux semaines. Il est ensuite demandé d'intensifier la propagande et de faire voir aux camarades que leur intérêt est d'être syndiqués.

Puis le camarade Prou nous fait une causerie très détaillée sur le Syndicalisme Chrétien devant la crise. Après nous avoir défini les causes de la crise et montré ses effets néfastes pour les travailleurs, il nous parla des remèdes préconisés et mis en pratique par les Syndicats Chrétiens. Fromy le remercia de cet exposé si documenté, puis leva la séance en recommandant encore une fois à chacun de faire de la propagande individuelle, la seule qui soit vraiment efficace.

Le secrétaire de séance, ROUJOU.

UNE BELLE REUNION A REZE

Le samedi 26 novembre, les Syndicats chrétiens avaient organisé à Rezé une réunion qui a obtenu un plein succès. Notre ami Bachelier, toujours sur la brèche, était une fois encore de la partie. Après avoir exposé, avec sa compétence habituelle, la condition des travailleurs dans les temps les plus lointains, il établit la comparaison avec notre époque, montrant qu'il n'y avait parfois guère de différence entre les esclaves devenus vieux et l'ouvrier actuel que l'âge avancé a rendu moins productif. Il montra ensuite la terrible situation des employées de certains magasins, qui n'ont souvent que deux solutions : « La tuberculose ou le ruisseau » ; et, dans une magnifique envolée oratoire, comme d'ailleurs, il en a le secret, il réclama pour tous les travailleurs : la vie dans l'honnêteté par un juste salaire, comme le veut non seulement la justice des hommes, mais encore la justice de Dieu.

Le secrétaire de séance, ROUJOU.

UNE BELLE REUNION A REZE

Le samedi 26 novembre, les Syndicats chrétiens avaient organisé à Rezé une réunion qui a obtenu un plein succès. Notre ami Bachelier, toujours sur la brèche, était une fois encore de la partie. Après avoir exposé, avec sa compétence habituelle, la condition des travailleurs dans les temps les plus lointains, il établit la comparaison avec notre époque, montrant qu'il n'y avait parfois guère de différence entre les esclaves devenus vieux et l'ouvrier actuel que l'âge avancé a rendu moins productif. Il montra ensuite la terrible situation des employées de certains magasins, qui n'ont souvent que deux solutions : « La tuberculose ou le ruisseau » ; et, dans une magnifique envolée oratoire, comme d'ailleurs, il en a le secret, il réclama pour tous les travailleurs : la vie dans l'honnêteté par un juste salaire, comme le veut non seulement la justice des hommes, mais encore la justice de Dieu.

L'impression sur l'auditoire fut également très forte, lorsque notre propagandiste cita les témoignages de deux de nos adversaires ; Albert Thomas et Edouard Herriot — rendant hommage celui-ci, à l'action du Christianisme, et celui-là, à l'action du syndicalisme chrétien. Puis, il montra les résultats acquis par les syndicats nantais : secours de chômage, œuvre du trousseau, école ménagère, maison de repos, caisse de soldats, habitations à bon marché, etc.

Enfin, après avoir brossé un magnifique tableau du pèlerinage international du Travail à Rome, où tous les peuples du monde, chantant d'une même cœur le vieux « Credo », étaient venus recevoir la première de l'encyclique : « *Quadragesimo Anno* », il termina en exaltant la sublimité du travail et l'éminente dignité du travailleur. Notre actif secrétaire général A. Belleval, qui présidait la réunion, avait au début, donné un rapide exposé du développement des syndicats chrétiens. Après le discours de Bachelier, il fit un pressant appel aux auditeurs présents pour qu'ils rejoignent sans tarder l'organisation syndicale chrétienne. Cet appel fut certainement entendu et compris car la plupart signèrent le soir-même leur adhésion, et plusieurs abonnements de soutien au *Messageur* furent aussi recueillis.

En résumé, excellente soirée, dont chaque syndicat ouvrier ressentira les effets. Louis BEAUCHÈNE.

INDRET

Requête de la Fédération française des Syndicats Professionnels de la Marine contre le projet de réduction des salaires La Fédération Française des Syndicats Professionnels des Arsenaux et Etablissement de la Marine. Considérant les projets financiers examinés actuellement par le Gouvernement et les commissions parlementaires en vue de remédier au déséquilibre budgétaire ; S'élève contre toute mesure susceptible d'aggraver la crise économique en provoquant soit des licenciements en masse parmi les travail-

COMPAGNIE FRANÇAISE

RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES
15, rue du Calvaire - NANTES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - CHEMISERIE
LINGERIE - CHAPELLERIE

leurs de la Marine, soit des réductions de salaires, dont le taux modeste, à peine vital, n'a jamais atteint dans les années de prospérité budgétaire le niveau auquel notre équilibre revendiqué du « Salaire National » pouvait le hausser.

Au cas où le parlement approuverait les éventuelles décisions de la conférence de Genève, décisions qui se tradiraient dans un délai assez rapproché par une réduction notable des mises en chantier des unités de la Flotte, constructions neuves de sous-marins et de croiseurs, la Fédération estime que la semaine de 40 heures serait capable d'éviter la radiation des effectifs de nombreux ouvriers et ouvrières, qui, dans ces conjonctures, iraient grossir la foule des chômeurs secourus par les fonds officiels de chômage.

Précise que la semaine de 40 heures, en raison des progrès de la technique moderne, des méthodes rationnelles de travail, a dans le passé un précédent qui est excellent de rappeler : le décret du 7 janvier 1903 instituant la journée de 8 heures dans les Etablissements de la Marine, seize ans avant l'adoption par les chambres françaises de la loi du 23 avril 1919.

Qu'il y a lieu de remarquer que le rendement des Arsenaux n'est en aucune façon subordonné au libre jeu de la concurrence nationale et internationale.

Comme corollaire à cette mesure sociale, la Fédération Française des Syndicats Professionnels des Arsenaux demande la réalisation des résolutions de ses Congrès :

a) Que le congé annuel payé soit porté de 144 heures à 168 heures ;
b) Que l'âge de la retraite soit ramené de 60 à 55 ans.

Estimant que l'adoption de ces propositions contribuerait grandement à éloigner des arsenaux le chômage avec toutes ses rigueurs et conséquences ;

Que les solutions préconisées doivent exclure pour les travailleurs de la Marine, comme pour ceux de l'Industrie, le danger d'une sous-consommation préjudiciable au commerce et aux ressources que retire l'Etat ;

La Fédération demande aux députés et Sénateurs des Départements Maritimes, aux membres des commissions parlementaires de la Marine, de s'opposer énergiquement aux compressions d'effectifs (celles-ci ne peuvent s'effectuer que par départs volontaires, mises à la retraite et décès), leur demande de soutenir les considérants du présent ordre du jour, en faisant apparaître au cours des débats que ne manqueraient pas de s'instituer, que le salaire des ouvriers de la Marine est le plus modeste parmi les salaires des travailleurs de l'Etat et qu'il ne saurait être réduit sans la justification d'une réduction préalable du coût de la vie.

Le Président de la Fédération Française des Syndicats Professionnels, J. ROBERT.

NOTA. — Cette requête a été transmise au Ministère de la Marine, et la Fédération a demandé l'appui de deux députés de nos amis, l'abbé Desgranges et J. Jadé.

SAINT-NAZAIRE

ELECTIONS AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Pour la première fois, le 6 novembre, le Syndicat de la Métallurgie présentait, à Saint-Nazaire, des candidats aux élections prud'hommes. Nos amis Guillet et Beurel se firent, en cette circonstance, les porte-drapeau de notre syndicalisme chrétien et obtinrent respectivement :

En 1^{re} catégorie : Beurel, 26 voix, contre 59 à son concurrent cégétiste, sur 218 inscrits ;

En 2^e catégorie : Guillet, 42 voix, contre 169 au cégétiste, sur 573 inscrits.

Merci à nos candidats, ils ont su se dévouer.

Merci à nos camarades qui tout simplement ont fait leur devoir, n'hésitant pas à se déranger pour voter.

Certes, nous ne comptons pas sur le succès immédiat. Nos idées font leur chemin progressivement. On sait l'existence du syndicalisme chrétien et la but qu'il se propose : organiser la classe ouvrière selon les directives de l'Eglise, en vue d'une collaboration étroite et féconde de tous les éléments de la production.

Cependant, comparant le nombre des votants aux chiffres des inscrits, il est triste de constater une fois de plus l'indifférence des masses ouvrières, leur indifférence envers ce qui, pourtant, les touche de très près ; Vous devez nommer un Con-

seil chargé de rendre la justice, de faire respecter vos droits au sein de la profession. Est-il une institution plus démocratique ? Pour vous qui gémissiez sans cesse sur les maux dont nous accable cette société évoluant sans tenir compte de vos aspirations, voici le moment d'agir. Usant de ce droit de vote dont vous êtes si jaloux, vous allez manifester votre volonté, vous conduire en hommes libres, en un mot prendre vos responsabilités. Hélas ! vos actes en encore une fois démentent vos paroles. Vous détournez la tête. Les questions professionnelles même restent sans écho chez la plupart d'entre vous. L'organisation de votre profession, de ce milieu dont dépend immédiatement votre pain, se heurte à une insurmontable apathie. Vous laissez à quelques militants le soin de ce débattre, de penser et d'organiser pour vous tous les services auxquels vous ne manquez pas de recourir le cas échéant ; et vous y recourrez avec d'autant plus de morgue que vous vous en serez davantage désintéressés !

Si l'égoïsme de certains détenteurs du capital accable l'ouvrier à l'extrême misère, l'égoïsme de l'ouvrier reste le plus grand obstacle à son relèvement.

Ce reproche sans doute s'adresse pleinement aux inorganisés qui ne savent que profiter de l'effort d'autrui sans y avoir jamais participé.

Cependant ne pourrait-il pas viser aussi certains de nos syndiqués s'arrêtant trop à leur petit intérêt personnel sans considérer aucunement la valeur sociale de l'effort collectif qu'exige le Syndicat. En effet, quelquefois le « Travailleur », la petite minorité de nos amis seulement répondeur à notre appel le 6 novembre. Et les autres ? Nonchalance ? Incompréhension ? Que sais-je ! Pour un trop grand nombre l'action syndicale consiste à payer sa cotisation, toucher les indemnités de chômage et se faire débrouiller dans les cas éprouvés. En effet, c'est dans les attributions du syndicat. Mais il serait bon de reconnaître également son existence lorsqu'il réclame de vous un petit effort dont le résultat semble peut être lointain, mais n'en est pas moins primordial pour l'avenir.

Le rôle du syndicat ne se borne pas à soulager les misères actuelles, il est également de prévoir et de prévenir, dans la mesure où vous lui en donnez les moyens, les besoins futurs. Son travail est de tous les instants, travail de défense, d'organisation, d'éducation. Que tous nos camarades se pénètrent de cette idée. Qu'ils sachent se gêner pour suivre en toutes circonstances les consignes syndicales. Le succès est à cette condition.

Le fait d'avoir présenté des candidats eut au moins un résultat : celui de stimuler quelque peu les électeurs. En 1929, la première catégorie comptait 57 votants sur 206 inscrits, et la deuxième catégorie 129 sur 476 inscrits. Cette année les chiffres des votants se trouvent portés respectivement à 85 et 222. Nombre infime encore mais dont la progression ne peut que nous réjouir.

A nous syndiqués chrétiens de donner l'exemple. Soyons généreux dans toutes nos actions. Que nos vies, dépassant le cadre de nos petits intérêts, s'étendent au bien général de notre classe ouvrière, au bien commun de toute la Société. Or ce bien commun dont dépend immédiatement notre sort, ne sera réalisé que par une collaboration fraternelle de tous les facteurs de la production dans la profession chrétienement organisée. Alors le règne de la justice et de l'amour, succédant enfin à celui de la force, de la lutte et des haines, verra fleurir cette paix sociale, condition essentielle de toute prospérité, de toute paix et de tout bonheur.

J. TERRIEN.

Vers une nouvelle étape

« Un permanent !... serait-ce un rêve ?... Un camarade libéré de tout autre souci, et se consacrant corps et âme au mouvement syndical... »

Je retrouve ces quelques lignes en chronique nazairienne de notre *Messenger Syndical*, de juillet 1932.

Ah ! certes, en écrivant ces lignes, on ne croyait pas voir si tôt ce rêve devenir... réalité.

Dans sa réunion du 13 novembre, le Conseil de l'Union locale, après une étude approfondie, a accepté le principe : 1^o du permanent ; 2^o de la rétribution.

S'inspirant des sages paroles de M^{lle} Raboteau, la dévouée présidente des Syndicats féminins (Employées), qui, au cours de la discussion, disait : « Procédons méthodiquement et nous serons assurés d'aboutir », le Conseil écartait le principe du permanent définitif, retenait la proposition de J.

Terrien, secrétaire-adjoint des Métaux, tendant à l'ouverture d'une permanence, deux heures tous les soirs, par un camarade qualifié.

C'est à l'unanimité que cette décision a été prise, tant se fait sentir le besoin d'un « camarade libéré de tout autre souci » et se consacrant corps et âme au mouvement syndical chrétien à St-Nazaire. »

Nous ne sommes pas encore rendus au « camarade libéré de tout autre souci », mais nous en prenons méthodiquement le chemin. Voilà pourquoi j'ai intitulé cet article : « Vers une nouvelle étape ».

Mais oui, amis syndiqués, nouvelle étape, nous conduisant insensiblement peut-être, mais sûrement, vers de nouvelles réalisations, si chères à nos militants.

A vous de rendre cette étape de courte durée, en faisant connaître autour de vous notre beau mouvement, en recherchant les camarades susceptibles d'être des nôtres. En un mot, faire la propagande utile et nécessaire, assurant au syndicalisme chrétien à St-Nazaire la place qui lui revient.

François BAFFÉ.

REUNION GENERALE DU 13 NOVEMBRE A TRIGNAC

La séance est ouverte à 11 heures, salle Saint-Eloi, avec le concours du camarade Chauve. Il est procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire, poste demeuré vacant par suite du départ à l'armée de Nestor Rombault. Chauve adresse à ce dernier ses remerciements pour le dévouement qu'il a montré dans ses fonctions de secrétaire de section.

Le camarade Brécard est élu à l'unanimité.

L'Assemblée décide ensuite qu'une permanence fonctionnera tous les dimanches, de 10 h. à 11 h. de façon que les syndiqués arrivent à se connaître, à s'apprécier et par suite à pouvoir se rendre de multiples services.

Chauve donne des renseignements très intéressants concernant les Assurances Sociales, les caisses de chômage, les secours accordés aux familles nombreuses, etc... Puis il est fait un exposé sur la marche du travail dans les chantiers nazairiens, ce qui n'est pas trop réjouissant.

Une dernière question reste : celle du chômage partiel. Le sujet est à l'étude, afin que cette catégorie de chômeurs soit également secourue.

Le secrétaire de séance, J. BLANDIN.

NOCES D'OR

Les noces d'or de Monsieur et Madame Jules Chapron, père et mère, frère et belle-sœur de notre ami Joseph Chapron, du Syndicat des Employés, également père et mère de Mlle A. Chapron, vice-présidente du Syndicat féminin des Employées de Saint-Nazaire, ont été célébrées très solennellement en l'Eglise Saint-Nazaire, le 7 novembre.

Le *Messenger* adresse ses chaleureuses félicitations et ses vœux de bonheur aux heureux jubilaires. Ad multos annos !

SYNDICATS FEMININS

VISITE DE M^{lle} GRAFF

Le 20 novembre fut une journée de véritable activité syndicale. Ce jour-là, en effet, nous avions le bonheur de posséder M^{lle} Graff. Répondant à notre appel, avec son dévouement et son cœur, elle se dépense sans compter pour nous. Le matin réunion toute intime à Méan ; grâce à l'inlassable persévérance de M^{lle} Fredouillard, l'âme du groupe, bon nombre de syndiquées s'étaient données rendez-vous pour s'instruire et profiter des renseignements pratiques apportés par notre Secrétaire générale, qui mit en lumière devant nous bien des points restés encore obscurs de l'activité syndicale telle que nous devons la comprendre et nous y dévouer.

Les jeunes surtout, ont écouté avec attention l'énoncé des avantages que peuvent leur procurer les caisses de retraites, soit *Pax* et *Labor*, soit celle des syndicats de l'Abbaye, et la Caisse Dotale. Elle y réfléchira et sous peu nous recueillerons leurs adhésions.

A 13 h. 30, la section Nazairienne était réunie, 25 place Marceau, au siège social, pour recevoir, elle aussi, la visite de notre propagandiste.

La Présidente, au nom de toutes, offre à M^{lle} Graff nos félicitations pour la juste distinction qui vient de lui être accordée, et lui témoigner toute notre reconnaissance pour tout ce qu'elle fait journellement pour le nouvel élan qu'elle souhaite pour notre mouvement syndical, et que sa parole chaude et convaincue fera na-

tre parmi nous. Elle nous montre l'utilité de quelques services pratiques : Caisse de retraites, Caisse Dotale, Caisse de Chômage, et nous engage vivement à nous y intéresser en donnant notre adhésion.

Elle nous presse aussi de faire beaucoup de propagande pour le recrutement, car l'année prochaine auront lieu les élections au Conseil Supérieur du Travail, et notre nombre de voix dépend de nos effectifs, une voix par 25 membres ou fraction de 25.

Toutes, nous en sommes persuadées, profiteront de ses leçons et feront leur possible pour amener de nouvelles adhésions à nos groupements.

L'après-midi, salle Saint-Eloi, à Méan, M^{lle} Graff donna une petite conférence sur « l'esprit social et l'esprit chrétien », sujet très vaste et dont tous doivent être bien pénétrés puisque sa pratique est le seul moyen de ramener la Paix Sociale par la collaboration des classes.

SYNDICAT DES EMPLOYES

REUNION DU JEUDI 20 OCTOBRE

La séance est ouverte à 18 h. 15, au siège social par Bodard, président, assisté de Linger, Lolliecart... et Ville-neuve.

Une cinquantaine de syndiqués sont présents. Les dessinateurs sont particulièrement nombreux.

Le Président remercie tout d'abord ses collègues, et spécialement ceux qu'il n'avait pas encore rencontrés aux réunions depuis les deux années qu'il occupe la présidence. Puis il donne la parole au vice-président Linger pour un exposé relatif à la situation au Chantier de Penhoët.

Le rapporteur résume la question. Depuis 10 ans, le personnel des bureaux d'études faisait chaque mois environ 33 heures supplémentaires, payées au 1/180^e du mois, ce qui représentait, suivant les appointements fixes, de 175 à 330 francs par mois.

Par suite des circonstances, le 20 août, les heures supplémentaires du samedi après-midi furent supprimées ; soit 14 heures par mois. Chacun accepta, la situation générale du travail à Penhoët exigeant des sacrifices pour tous. Mais le 3 octobre, la suppression totale des heures fut affichée. Cette fois la diminution de salaire atteignait 18 %, ce qui parut excessif. Les délégués des dessinateurs (2 de l'Amicale, dont 1 syndiqué de chez nous, et 2 cégétistes), entrèrent en pourparlers avec leurs collègues et après quelques retards motivés par des absences, deux réunions eurent lieu : l'une du Syndicat Confédéré qui prit la résolution d'envoyer une note au Directeur pour réclamer de l'augmentation en raison de l'accroissement du coût de la vie (ce qui était impossible à prouver) ; l'autre, quelques jours plus tard, de l'Amicale des dessinateurs qui expliquait ses tractations avec le Syndicat précité, et prenait deux décisions : premièrement demander audience au directeur pour lui faire reconnaître l'énormité d'une diminution de 18 % pour les faibles taxes surtout, qui comptaient sur ce complément de salaire devenu presque officiel, et le prier de vouloir bien étudier une compensation en faveur du personnel ; deuxièmement, d'aviser la direction de l'intention du personnel de refuser à l'avenir de faire des heures supplémentaires, sauf pour des cas très exceptionnels.

A la suite de cette réunion, et à la demande de Lolliecart, Guillemot, Fredouillard et Soudé, notre Syndicat fit savoir à Maillard, président de l'Amicale, qu'il était mécontent de son exposé, au cours duquel il avait cité plusieurs fois l'avis des dessinateurs du Syndicat confédéré, adversaires de l'Amicale, et oublié de parler de l'opinion des membres du Syndicat chrétien qui soutiennent l'Amicale, votent pour ses candidats et comptent dans ses rangs plusieurs délégués de notre groupement.

Maillard a reconnu les faits par lettre, dont lecture est donnée. Romé et Nogues, trésorier et secrétaire de l'Amicale, apportent à leur tour quelques explications supplémentaires et après une discussion animée sur ce sujet, l'incident est clos.

Le Syndicat confirme alors la similitude de son point de vue avec celui de l'Amicale.

Une réunion ultérieure fixera l'attitude du Syndicat dans l'éventualité (improbable) d'une reprise des heures supplémentaires.

Bodard donne son avis sur la question ; puis il explique à l'assistance les statuts d'une caisse de chômage pour les employés, « la caisse serait une section rattachée à celle de Nantes. Les adhésions devront être remises

le plus tôt possible aux membres du bureau.

Avant de lever la séance, Bodard et Lolliecart, demandant à l'Assemblée de désigner un secrétaire. Le nom de Pézeron Julien, dessinateur, mis aux voix, est adopté avec enthousiasme. La séance est levée à 19 h. 45.

Le Secrétaire de séance, H. L.

N.-B. — L'entrevue des délégués dessinateurs avec le Directeur des Chantiers n'a amené aucune amélioration. Il reste l'espoir qu'en fin d'année, il soit procédé à quelques révisions de taxes.

REUNION DU 6 DECEMBRE

Dans une réunion tenue le 6 décembre, le Conseil Syndical a jeté les bases d'une réunion théâtrale qui aura lieu le 15 janvier.

Vous vous demanderez peut-être : pourquoi cette représentation après tant d'autres organisées par toutes sortes de sociétés, depuis les Syndicats jusqu'aux Amicales d'Anciens Elèves, sans oublier les Patronages ?

Et puis, n'est-ce pas un peu tard ?

A cette deuxième question, le Conseil Syndical répond : il n'est jamais trop tard pour entreprendre une œuvre utile. Ne nous rebranchons pas derrière cette excuse paresseuse ; d'autres ont essayé avant nous, il est trop tard.

Quant à la première interrogation, nous voulons y répondre plus longuement. Pourquoi cette fête ?

L'invitation que nous vous faisons s'adresse à une élite ; à des catholiques !

Vous savez tous que les catholiques n'ont jamais été les derniers à pratiquer la charité, mais plutôt les premiers.

C'est pour vous mettre à même de pratiquer une fois encore cette charité, en vous intéressant, que nous avons recourus à vous et nous sommes convaincus que ce ne sera pas en vain.

Combien parmi nos syndiqués chrétiens, s'ils ne sont pas dans la misère, sont tout au moins dans la gêne ?

Combien pour qui cette gêne, du fait du chômage, va se transformer sous peu en une situation angoissante ?

Combien de ces petits enfants de syndiqués chrétiens, exposés aux rigueurs de l'hiver, ne sauront jamais (car on ne le leur dira pas) pourquoi, lorsqu'ils mangent la dernière tartine de pain, papa et maman avaient les yeux remplis de larmes... et le ventre vide ?

C'est sur vous que nous comptons, vous qui avez toujours soulagé toutes les misères, sans chercher à savoir qui en étaient les victimes, ce qu'elles étaient, ce qu'elles pensaient, pourvu que leur sort soit digne d'intérêt.

Et c'est pourquoi nous vous appelons. Vous ne voudrez pas refuser à ceux de chez vous, qui pensent comme vous, qui travaillent à vous donner un monde meilleur, inspiré de notre belle doctrine syndicale chrétienne, vous ne voudrez pas leur refuser le peu dont vous vous privez, mais qui sera tout de même la goutte d'eau qui apaisera la fièvre de ces pauvres malades !

D'ailleurs, ils ne sont pas incurables ces malades, ils se relèvent, les prémices d'une reprise des affaires se font sentir et ces rescapés vont redonner au centuple ce que vous leur avez donné.

Pour cela, vous serez privé d'un peu de superflu, peut-être de nécessaire.

Ne regrettez rien ; regardez plus haut, chrétiens ! en ce mois de décembre : de quoi ne s'est pas privé Celui dont nous allons fêter l'anniversaire de la naissance le 25 courant. Il s'est privé de lui-même !

Nous ne vous en demandons pas tant. Mais pour notre Syndicat des Employés, pour ses services annexes, sa caisse de chômage, sa caisse du soldat, nous vous donnons rendez-vous pour le 15 janvier.

D'avance, merci ! J. B.

ST-LAURENT-sur-SEVRE

A la suite de démarches effectuées par notre Union Régionale, nos patrons ont reçu les représentants de notre Syndicat le 26 octobre dernier. Seulement alors que nous pensions être seuls à conférer avec eux (eux-ci ayant spécifié que l'entrevue aurait lieu avec le bureau du Syndicat), nous eûmes la surprise de voir convoqués en même temps que nous,

une délégation d'ouvriers non syndiqués.

Ceci dit, nous devons noter la franche cordialité qui régna au cours de cette entrevue, et l'amabilité avec laquelle nos patrons nous reçurent.

Tout en reconnaissant la difficulté pour les ouvriers de vivre avec les salaires actuels, nos patrons nous dirent que vu la situation pénible où se trouvait leur industrie, il leur était impossible de faire quoi que ce soit de ce côté, à l'heure actuelle, mais ils donnèrent la promesse d'améliorer notre condition aussitôt que possible.

En attendant, nous avons cependant obtenu une demi-heure de travail de plus par jour, du travail pour les ouvrières confectioannes ; et la plupart de ceux qui, pour certaines raisons discutables, se trouvaient payés au-dessous du tarif, ont vu cesser cet état de choses.

Et maintenant, une observation. Nous avons subi de la part de certains ouvriers, les critiques les plus felleuses, et les plus injustifiées. On a cherché par toutes sortes de moyens à dénaturer notre action.

La charité nous conseille de ne point exprimer ici certaines réflexions, que leurs attaques répétées nous donnent le droit de faire.

En cherchant à nous affaiblir, ils nous travaillent que contre eux. Si nous ne leur plaçons pas, qu'ils nous fichent la paix. Nous les laissons, nous, à leur jaunisse.

Nous voudrions bien les voir à l'œuvre. A l'entrevue à laquelle assistèrent les représentants des non-syndiqués, aucun de ceux-ci n'a osé prendre la parole, même pas pour approuver les revendications présentées.

Quant à nous, nous avons conscience d'avoir fait notre devoir. Nous attendons de nos camarades la confiance qui, seule, nous permettra de mener à bien la tâche qu'ils nous ont confiée.

ANGERS

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CHRETIENS

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE

L'Assemblée générale de l'Union Départementale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de M.-et-L., aura lieu le dimanche 11 décembre, à 14 heures, au Siège Social, 10, rue du Vollier, à Angers.

Tous les Syndicats adhérents sont invités à s'y faire représenter par le plus grand nombre de délégués possible. Nous rappelons que l'Assemblée générale est constituée par les Conseillers de chaque Syndicat.

A l'ordre du jour figurera la question très importante de la Commission Départementale du travail.

Nous aurons le plaisir de voir cette Assemblée générale présidée par M. Beillevaire, Secrétaire Général de l'Union Régionale de l'Ouest.

Nous renouvelons notre appel pressant auprès de chaque syndicat afin qu'il soit représenté à cette Assemblée.

Le Bureau de l'Union.

CONVOCAION

Ce même 11 décembre, à 16 h. 30, profitant de la présence de M. Beillevaire, les Syndicats masculins et les Syndicats féminins, organisent une réunion de propagande syndicale ; chaque adhérent recevra une convocation personnelle, cependant nous prions ceux qui ne l'auraient pas reçue de considérer cet avis comme en tenant lieu.

SYNDICAT DES EMPLOYES

10, rue du Vollier

ELECTIONS PRUD'HOMMES DES 20 ET 27 NOVEMBRE

Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie avait décidé cette année de présenter des candidats au Conseil des Prud'hommes pour le renouvellement triennal dans la section du Commerce : 1^{re} et 2^e catégories.

Pour la 2^e catégorie, le Syndicat a invité les électeurs à voter pour M. Berthelot, candidat indépendant, mais catholique pratiquant très favorable aux organisations syndicales chrétiennes et décidé à poursuivre au sein du Conseil des Prud'hommes une politique d'ordre et de justice sociale.

M. Berthelot fut élu au 1^{er} tour de scrutin, par 34 voix contre 8, au candidat présenté par la C. G. T.

Pour la première catégorie, le candidat des Syndicats Chrétiens avait devant lui un Conseiller sortant, présent par la C. G. T. Ce candidat, élu

en 1926 par 307 voix sur 314 votants, était un adversaire de taille ! Les Syndicats Chrétiens ont présenté un candidat, employé de Banque, Albert Dupont.

Le candidat cégétiste a été mis en ballottage par 205 voix contre 126 au candidat de la C.F.T.C.

Au second tour de scrutin, M. Dupont a obtenu 138 voix ; son concurrent fut élu avec 107 voix.

Nous nous plaçons à faire remarquer à nos adhérents, ainsi qu'à nos amis qui ont voté pour Albert Dupont, que l'écart des voix n'est pas bien grand et qu'avec un peu de bonne volonté, le résultat final que nous désirons, pourra être facilement acquis la prochaine fois.

Nous voudrions espérer aussi moins d'abstentions. Faisons un effort et nous montrerons que nous pouvons nous aussi, travailleurs catholiques, être représentés partout où le demandeur la bonne organisation professionnelle.

Nous nous en voudrions de terminer ce compte-rendu sans remercier très vivement ceux qui ont permis au Syndicat chrétien de s'affirmer.

Le Conseil Syndical.

SYNDICATS FEMININS

2, rue Pasteur

Les Conseils syndicaux insistent pour que toutes les syndiquées assistent à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 11 décembre, à 16 h. 30, 10, rue du Vollier.

La propagande qui vient d'être faite pour les élections prud'hommes a besoin d'être intensifiée ; nous vous dirons ce que nous attendons de vous.

Nous aurons la présence de M. Beillevaire, Secrétaire général de l'Union Régionale ; nous espérons que vous voudrez montrer votre attachement à votre syndicat en venant nombreuses à cette réunion.

Vous y entendrez le rapport de l'année syndicale, celui de la saison de vacances à Denée, et une causerie de M. Beillevaire.

Le jeudi suivant, 15 décembre, à 20 h. 15, conférence mensuelle, 10, rue du Vollier. Deux conférences ont déjà eu lieu en octobre et en novembre. Nous continuerons à y étudier la question syndicale.

Nous ne sommes plus à l'époque de l'individualisme, personne ne peut plus rester isolé, et pour rendre nos organisations syndicales chrétiennes prospères, il faut que chaque syndiquée prenne une part active à la marche de son Syndicat.

Au 11 décembre, nombreuses, 10, rue du Vollier, à 16 h. 30.

SAUMUR

BIBLIOTHEQUE

Comme nous l'avons annoncé déjà dans le *Messenger Syndical*, la Bibliothèque de l'Union est à la disposition de tous les membres de nos Syndicats.

Vous trouverez des volumes très intéressants, sur les questions sociales, les professions, etc.

La permanence a lieu le 1^{er} dimanche de chaque mois, de 9 à 11 heures, 6, rue Lecocq.

Venez à la bibliothèque, et profitez de l'occasion qui vous est offerte d'avoir des volumes très intéressants, pour 0 fr. 30 de location par volume et par mois.

Extrait du Catalogue : « Organisation du Travail », par F. Le Play. — « Guide pour le choix d'une profession », par Max Turmann. — « Minimum de salaire ». — « Les Commissions mixtes », par J. Zirnheld. — « L'éducation populaire », par M. Turmann. — « Léon Harmel », par G. Guillon. — « Le Syndicalisme Chrétien en France », par Max Turmann. — « Le Syndicalisme », par O. Jean. — « Le Coiffeur », par M. Vincent. — « Le Boulanger-Pâtissier », par Baratte. — « Le meuble anglais ». — « Le Fraiseur », par F. Dubouff. — « L'Ajusteur », par E. Altraer et R. Le Cerf. — « La construction mécanique », par A. Lefèvre. — « Le Meuble français ».

(A suivre).

Le Bibliothécaire,

M. GUERIN,

Secrétaire de l'Union.

CHOLET

PERMANENCE - BIBLIOTHEQUE

La permanence est ouverte tous les jeudis soir, 29, rue des Vieux Greniers, de 6 heures à 7 heures.

La permanencière y reçoit les ver-

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance

PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - PLOMBERIE
ZINGUERIE

Maison **RENAUD**
76, rue St-Clement - NANTES

Chauffage central
Appareils Sanitaires

Fournisseur de la Maison Familiale

PEINTURE - VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON

A. MIRANDE
3, boulevard Gabriel-Lauriol
NANTES

PAPIERS PEINTS - DÉCORATION
LITRES - BOIS ET MARBRE

Travail très soigné - Prix modéré
Conditions spéciales aux Membres des Syndicats Chrétiens

Entreprise Générale de Menuiserie

Ancienne Maison **JAHIER**
COURRAUD ET C^{ie}, S^{cs}
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres, Fabrique de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE GÉNÉRALE
PEINTURE - VITRERIE
PAPIERS PEINTS
GLACES ET MIROITERIE
TENTURES

Installations complètes pour tous genres de Commerces

P. AFFILE
21, rue St-Léonard - NANTES

MACHINES A GOUDRE ET CYCLES STELLA

Luxeux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également

ATELIER DE RÉPARATION pour toutes marques de machines à goudre

FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT

FAVREAU & PAVAGEAU

TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

CLINIQUE DENTAIRE
2, PLACE DU COMMERCE - NANTES

CONSULTATIONS GRATUITES 6 h. à 9 h. du soir, Mardi et Vendredi.
8 h. à 11 heures tous les matins.

EXTRACTIONS 10 fr.
insensibilisées 5 fr.

APPAREIL vulcanite La dent 30 fr.
DENTS OR La dent 100 fr.

RÉPARATIONS A PARTIR DE 20 FRANCS
Prix spéciaux pour appareils sans palais
Facilités de paiements - On soigne les Assurés Sociaux

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURES

L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »

Le Gérant : FOULON Paul

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

Service des Messageries de l'Ouest
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire et côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de

CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : **A. POU DAT & C^{ie}**
4, rue Mercœur - Tél. 146.90

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907

BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels

B. FRANCOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ELECTRICITE
UMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 128.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués

GRAND CHOIX DE LUSTRES

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres lastiques - Pochoirs - Plaques et autres en email - Gravure chimique
ournitures générales : encres, ampons, etc., etc.

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Cartes postales pour Livraisons

sements pour la Caisse d'Epargne. Les demandes et offres d'emploi, les comptes des Commissaires de quartier, les nouvelles inscriptions au Syndicat. En un mot, elle est là pour recevoir toutes celles qui ont besoin de renseignements.

La Bibliothèque est ouverte tous les dimanches, de 11 heures à midi.

TRELAZE
Pierre et Paul
(Suite)

« Comme l'annonçait un des derniers numéros du « Messager-Syndical », Pierre et Paul ont de nouveau discuté le coup sur la butte... Nous savons enfin ce qu'ils se sont dit. C'est Paul (le non syndiqué) qui a remis ça : le premier... J'ai réfléchi à notre conversation de l'autre jour... En effet ! ce serait l'intérêt de la classe ouvrière d'être toute syndiquée... mais à une condition. — Ah !... Laquelle ? — Pour être cette force très puissante dont tu parlais, il ne faudrait qu'un syndicat ! Or il y a la C. G. T., la C. G. T. U., la... la... les Syndicats Chrétiens quoi ! — La C. F. T. C., si tu aimes mieux. — Oui... Voyons, pourquoi tout ça ? Ça divise les ouvriers et c'est tout... — C'est la force des... — Et puis, tu me disais de me mettre de ton syndicat, mais pourquoi plus du tien que d'un autre... hein ?... — Je réponds d'abord à ta première question. Pourquoi tant de Syndicats ? C'est la force des choses qui le veut... Remarque, je suis de ton avis, il vaudrait mieux qu'il n'y ait qu'un syndicat groupant tous les ouvriers, mais pour cela, il faudrait que tout le monde pense pareil... Supposons : toi, tu crois que les ouvriers seraient plus heureux si telles et telles choses étaient supprimées, telles autres établies ; moi, je crois au contraire qu'en faisant cela, la classe ouvrière serait plus malheureuse... eh bien ! je ne vais pas te dire, ou toi tu ne vas pas me dire : viens avec moi, nous allons travailler à améliorer notre sort. Par conséquent, comme il y a des ouvriers qui pensent d'une façon et les autres d'une autre, il est tout naturel, et c'est même obligatoire, que les uns et les autres ne se groupent pas ensemble, mais entre eux pour faire de l'action syndicale suivant leurs idées... A cela, tu n'y peux rien, ni moi non plus. — Cependant, au fond, tous les syndiqués demandent les mêmes choses. — Ça non ! — Comment, tous les syndiqués ne demandent pas l'augmentation, ou tout au moins le maintien des salaires, les vacances payées, une retraite plus élevée, etc... — Oui, souvent toutes les revendications sont les mêmes, mais les principes qui régissent leur conduite, l'esprit qui les anime, les méthodes d'action qu'ils emploient ne sont pas les mêmes... Tout à l'heure tu me demandais : pourquoi se mettre d'un syndicat plutôt que de tel autre ? Eh bien, tu le comprends maintenant, chacun doit adhérer au syndicat de ses opinions. Ainsi, si tu crois que l'ouvrier ne sera jamais en paix tant que les capitalistes et les propriétaires n'auront pas été dépouillés de tout ce qu'ils ont, tant que les curés ne seront pas supprimés, tant que le Gouvernement des Ouvriers et des Paysans ne sera pas instauré et si tu es décidé à lutter avec violence pour ces renversements en faisant des grèves, des sabotages, etc..., ta place est à la C. G. T. U. — Si tu crois que tous les patrons exploitent forcément les ouvriers, et que par conséquent tu es partisan de la lutte des classes, partisan de la suppression de la propriété individuelle ; si tu crois à la supériorité de l'Etat sur l'individu et sur la famille, si tu veux battre en brèche les principes de la religion et de la morale, ta place est au syndicat qui pourra te donner satisfaction à tous ces points de vue, c'est à dire à la C. G. T. — Mais je crois que ces idées ne sont pas les tiennes ?... — En tous cas, elles ne sont pas les miennes, ni celles de pas mal de gens, car ce n'est pas en opposant la force de la classe ouvrière à celle de la classe possédante, que nous améliorerons notre sort. — Tout au contraire... — Mais oui... Ainsi, devant un syndicat partisan de la lutte des classes, les patrons doivent se dire : ces ouvriers voudraient nous supprimer !... Ah ! nous allons voir qui va être le plus fort... Et qu'adviend-il ? — Ils nous « serrent la vis ». — Parfaitement... Aussi, au lieu de la lutte des classes, ne vaut-il pas mieux tendre à être patrons et ouvriers mettant en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible ? Ce qui n'exclut pas, bien au contraire, toutes les revendications reconnues nécessaires et légitimes, (je ne s'agit pas de) — De plus, ce n'est pas en supprimant le droit de propriété que nous deviendrons plus heureux... Non... — Tout le monde travaillerait, c'est entendu (uniquement parce qu'il y serait forcé, note bien) mais personne

ne prendrait goût à son travail, car nous n'aurions même pas l'espoir d'agrandir notre patrimoine et d'améliorer notre situation. Nous ne serions plus du tout libres. Ce serait ni plus ni moins le régime de la caserne. — Peut-être, mais il est tout de même pas juste qu'il ait quelques riches jouissant à peu près de toutes les commodités, puis à côté une foule de travailleurs réduits à une grande misère. — Je suis de ton avis, il faut remédier à cela. — Comment alors ? — En supprimant non le droit de propriété, mais l'abus que certains font de ce droit et ce serait le rôle de l'Etat limité à la protection de l'individu et de la famille ; puis en mettant tous les travailleurs en état d'accéder à la propriété individuelle ou collective par l'actionnaire ouvrier, par exemple. — Puis, ce n'est pas en combattant la religion que nous améliorerons notre sort. Non !... car sans elle, la morale ne tient plus debout, elle n'a plus de base ; et c'est le christianisme seul qui est capable de faire mettre en application ces grandes maximes qui, observées, ont une grande influence sur notre sort : Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-mêmes, et : faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fit à vous-mêmes. — Des gens pensant comme nous venons de voir et voulant défendre leurs intérêts professionnels suivant ces principes, ont été obligés de se grouper entre eux et c'est pourquoi il y a la C.F.T.C. Remarque qu'elle accepte qu'il y ait entre syndicats vraies collaborations strictement délimitées et définies. — Maintenant, tu dois voir nettement pourquoi il y a plusieurs syndicats ; et si les idées de la C.F.T.C. sont les tiennes, tu n'as pas à hésiter, ta place est au syndicat chrétien car il est le seul à respecter les convictions chrétiennes, le seul à exclure toute action politique, le seul à pratiquer vraiment la doctrine de collaboration — le seul à défendre à fond la famille ouvrière. — Ecoute en ce moment la voix de ta conscience ; elle te dit : « Syndiqué-toi. En ne te syndiquant pas, tu trahis ton devoir social comme les abstentionnistes des urnes électORALES trahissent leur devoir civique. »

Si l'Unité !!!

Ce sont les principaux responsables de la scission qui, aujourd'hui, se lamentent le plus sur l'Unité rompue. — Pour tous les maux dont souffre la classe ouvrière, ils ont trouvé l'éternelle coupable (la scission). — La scission responsable, c'est la condamnation fatale érigée en système, par laquelle on établit les causes de toutes les difficultés, des insuccès ou des défaites subies sur le terrain syndical, législatif ou simplement ouvrier. — Qu'à l'occasion d'une manifestation ou réunion syndicale, les manifestants ou auditeurs se trouvent être trop nombreux, les organisateurs diront en manière de sentence : « Voilà les effets de la scission ». — Qu'une loi sociale se trouve être amendée au point de perdre parfois son caractère bienfaisant, qu'elle soit retardée et renvoyée pour étude parce que, après discussion, elle apparaît incomplètement préparée, aussitôt vous entendrez encore ceux-là déclarer : « Si l'Unité existait ! » — Qu'une revendication soit rejetée ou simplement admise en partie. Qu'une grève échoue, qu'il y ait chômage ou que n'importe quoi s'accomplisse contrairement à leurs désirs, ceux-là encore, les responsables de la scission, viendront dire : « Si l'Unité existait cela n'arriverait pas ». — Si l'Unité !!! Au conditionnel toujours, on accorde à cette action érigée en vertu, le pouvoir de résoudre tous les problèmes et de guérir tous les maux. — Mais l'Unité n'existe pas et plus nous avançons, plus nous devons nous rendre compte que l'Unité recule. Là, dans les nations où jusque maintenant une seule organisation existait, on s'aperçoit, aujourd'hui, que divers courants d'idées s'opposent et se combattent, la scission s'opère partout, et même sans aller à l'étranger, là, au sein de certaine organisation puissante où il semblerait aujourd'hui qu'un même idéal, un même but à poursuivre au moyen des mêmes principes devraient amener l'entente complète et une pleine communion d'idée, on doit constater que les critiques se font amères et haineuses et que des courants se font jour qui pour être faibles sans doute, n'en existent pas moins et soulèvent des sentiments de méfiance, de mépris et de haine. — Si l'Unité ». Après avoir, par leur attitude, divisé la classe ouvrière, faisant de l'organisation syndicale la tribune d'où ils pourraient mieux attendre la masse des travailleurs et clamer leurs idées politiques, socialistes et révolutionnaires, après avoir voulu faire de l'organisation le tremplin qui leur permettrait d'arriver sur

le terrain politique, après avoir jeté la confusion au sein de l'organisation en s'occupant de tout autre chose que de l'action syndicale et de la défense des intérêts ouvriers, ceux-là, aujourd'hui, viendront larmoyer pour attendre les masses et ramener tous les travailleurs sous leur houlette, faisant comme les charlatans pour mieux les attirer, miroiter le fameux remède capable de guérir tous les maux : « l'Unité ». — Que l'Unité soit souhaitable, nul ne le conteste, mais quant à lui attribuer un pouvoir souverain, cela c'est autre chose. N'avons-nous pas connu le temps où tout n'était pas pour le mieux alors que cependant une seule organisation existait ? Et c'est autre chose aussi de prétendre que l'Unité est réalisable en l'état actuel des esprits. — La C. G. T. d'antan, immense vaisseau où tous les travailleurs prenaient place avec confiance, a fait lamentablement naufrage, le bâtiment n'était donc pas de toute sécurité ; le sera-t-il demain avec le même équipage, frôlant les mêmes écueils, et sous le commandement de ses naufrageurs ? — Les travailleurs se méfient, beaucoup ne veulent plus embarquer, et nombreux sont les autres qui ont préféré prendre place dans une autre organisation où ils voguent en toute confiance et sécurité, sachant que là, ils sont chez eux, poursuivant tous un même but, s'inspirant de la même doctrine, et obéissant aux mêmes principes. — C'est la gloire du syndicalisme chrétien d'avoir ramené au syndicat une multitude de travailleurs qui auraient préféré rester isolés plutôt que de reprendre place au sein de la C. G. T. Aujourd'hui qu'il a contribué à regrouper une partie des forces ouvrières, ce syndicalisme n'a pas à s'effacer devant aucune autre organisation. Disons aussi, que c'est tout à l'honneur de la classe ouvrière d'avoir su user de sa liberté pour se grouper selon ses idées, montrant que la classe ouvrière soit s'élever et défendre ses convictions en même temps que ses intérêts matériels. Qui oserait faire injure à la classe ouvrière en lui reprochant son acte d'idéalisme et d'indépendance ? — Nous en sommes aujourd'hui au stade du syndicalisme d'idée ; mais il s'en trouve encore pour le méconnaître et qui agissent en secret auprès des pouvoirs publics pour évincer les autres organisations, prétendant avoir en France le monopole de la représentation ouvrière, monopole contre lequel ils protestent quand il s'exerce contre eux dans d'autres pays. Ils protestent alors au nom de la liberté, et ce n'est également au nom de cette même liberté que nous pourrions protester contre leur façon d'agir. — Si l'Unité ! Pour la refaire, dans la « Tribune » du syndicat réformiste des mineurs, certains propagandistes assez connus pour leur sectarisme, lancent des appels pathétiques aux ouvriers chrétiens, communistes ou autres. Les idées de tous seront respectées, paraît-il, mais il suffit de lire la « Tribune », « Le Réveil des Travailleurs », « L'Effort Social », ce dernier journal socialiste, syndicaliste et coopératif, pour y voir établi le plus bas esprit antireligieux. — L'Unité chez eux n'est pas possible. — Pour nous le problème de « l'Unité » est résolu, il peut se faire par l'union des forces ouvrières organisées au moyen du cartel intersyndical constitué pour un but bien déterminé et pour une durée que comportera l'action à mener pour atteindre ce but. — Ce cartel intersyndical, le Syndicat chrétien des Mineurs l'a déjà proposé. Pourquoi ceux-là qui prétendent tant l'Unité pour le bien de la classe ouvrière repousseraient-ils cette proposition d'entente, préférant rester isolés et sacrifier les intérêts des travailleurs, en attendant une « Unité » qu'ils savent problématique, sinon chimérique ?

J. PRUVOST.

POITIERS
SYNDICATS FEMININS

Nous donnions le 12 novembre en soirée, et le 13 en matinée, nos deux séances récréatives, avec un plein succès. — Au programme : Le remplaçant, drame en 1 acte, de Le Vieillard, de R. Bastien et E. Boulay. — Je ne veux faire ici, ni l'analyse de ces pièces ni flatter le talent de nos jeunes filles. Ce que je ne puis passer sous silence, c'est leur bon vouloir, et j'ose dire leur charité. — Il faut admettre que s'il est fort agréable de paraître sur la scène gentiment parée et prête à jouer du succès mérité, il y a la préparation et les répétitions nécessaires, qui, venant après une longue journée de travail sont souvent bien fatigantes. — Aussi est-ce non sans sincères remerciements que nous adressons, à nos jeunes artistes. Grâce à leur dévouement la vitalité de nos œuvres est assurée pour 1933. — Qu'elles trouvent dans notre reconnaissance et notre affection leur juste récompense.

THOUARS
SYNDICAT DES CHEMINOTS

REUNION DU 12 OCTOBRE 1932
Dès 20 heures, le bureau fut constitué comme suit :
Président, Cotineau ; assesseurs, Noueau, Lamoureux ; secrétaire, Métau.
La parole fut donnée au président Meneau, président du Syndicat, qui élabora tout un plan pour la période hivernale, notamment :
1° l'extension des cours déjà commencés l'hiver dernier ; études sur le moteur Diesel, par le président Meneau ;
2° Des leçons de solfège pour les jeunes filles des syndiqués, le jeudi, à l'institution Jeanne d'Arc.
3° Des leçons de solfège pour les garçons, ainsi qu'un cours de français au patronage, par M. l'abbé Léger ; cours de mathématiques, par le camarade Meneau.
Nous devons profiter d'une saison propice aux réunions pour intensifier la propagande ; déjà nous avons de nouvelles adhésions et la présence de non-syndiqués nous

permet d'espérer leur adhésion prochaine.
Lecture est faite par le camarade Métau de la lettre 3575 relative à la notation des agents, ainsi que de la lettre ayant trait au temps alloué pour le nettoyage des machines.
Constitution d'une commission technique :
a) pour le matériel et la traction composée des camarades Meneau, Lamoureux, Rouleau ;
b) pour la voie et l'exploitation : Bécavin, Chouteau, Benoit.
Une réunion est projetée à Bressuire ; les cheminots Thouarsais sont priés d'y assister en grand nombre.
Le camarade Meneau étendra son service d'achat en commun, qui a déjà donné de bons résultats ; en plus du poisson frais, il fera venir les harengs et de la morue ; il s'adressera aussi à M. Belleval, secrétaire de l'Union Régionale de Nantes, pour les charbons.
Le groupe de Thouars est reconnaissant au bureau Etat d'avoir créé un groupe de syndiqués à Niort. Nous leur adressons nos vœux de prospérité.

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

RESSEMELAGE
L. TROUVÉ

Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marche
NANTES

HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHÉ
Paris-Vêtements

20, Bd de la Liberté NANTES
22, rue du Marchix
33, rue Henri-Gautier, ST-NAZAIRE

GRAND CHOIX DE COMPLETS
Sports et Ville
à des prix inconnus à ce jour

Spécialité de Vêtements de Travail
Cheminerie - Bonneterie - Casquettes
Imperméables cuir, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :
Chemises tennis, kaki, grises et bleues 12 »
Pantalons à rayures, 16, 18, 25 et 29 »
Casquettes, depuis 8 »
Bleus de travail, depuis 15 »
Complets Sport, solde d'été. 65 »
Complets Sport 75 »
Etc., etc...

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL ARTICLES DE TRAVAIL

Maison ARROUET
2, RU EBON SECOURS - NANTES

LITERIE
Réfection Plumes - Duvets

Maison de confiance
vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués

On reçoit les Bons de l'Union Economique

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 LE BOULET BARRÉ EXTRÉMITÉS

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du

Cof's

DOUBLE FILTRE
Interchangeable

25% D'ECONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA BOUTE ESPRIMÉE
Ecrire à M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHIEU - NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN
Entrepreneur

31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX

Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

ENTREPRISE GÉNÉRALE
PEINTURE - VITRERIE
PAPIERS PEINTS
GLACES ET MIROITERIE
TENTURES

Installations complètes pour tous genres de Commerces

P. AFFILE
21, rue St-Léonard - NANTES

Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

VISITEZ A NANTES DECRÉ
LE PLUS MODERNE
DES GRANDS MAGASINS